

# Bulletin du Conseil communal

N° 8



**Lausanne**

Séance du 21 janvier 2014 – Deuxième partie





**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 21 janvier 2014

8<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 21 janvier 2014, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina, présidente**Sommaire****Deuxième partie** ..... 140

**Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière Modification du Plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière-Blécherette. Demande de crédit pour la participation communale au déplacement de la route de Romanel, l'aménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains. Demande de crédit d'étude pour le centre de football de la Tuilière. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours sur la partie sud du site de la Tuilière. Demande de crédit pour l'étude de sept objets Métamorphose**

Préavis N° 2013/27 du 27 juin 2013 ..... 140

Discussion – Reprise..... 140

**Remplacement du Système d'aide à l'engagement de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police**

Préavis N° 2013/29 du 4 juillet 2013 ..... 147

Rapport ..... 156

Discussion..... 158

**Réservoir du Calvaire. Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites**

Préavis N° 2013/55 du 31 octobre 2013 ..... 160

Rapport ..... 166

Discussion..... 169

**Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? »**

Développement photocopié ..... 171

Discussion préalable ..... 172

**Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées »**

Développement photocopié ..... 173

Discussion préalable ..... 174

**Annexe**

Liste des membres du Conseil communal. Législature 2011-2016..... 175

## Deuxième partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Laurianne Bovet, Valentin Christe, Philippe Clivaz, Magali Crausaz Mottier, Johann Dupuis, Christiane Jaquet-Berger, Evelyne Knecht, Manuela Marti, Namasivayam Thambipillai, Diane Wild.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Christiane Blanc, Jean-Pascal Gendre, Solange Peters, Florian Ruf.

Membres présents 85

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 5

**Effectif actuel 100**

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

### Projet Métamorphose

#### Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière

#### Modification du Plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière-Blécherette

#### Demande de crédit pour la participation communale au déplacement de la route de Romanel, l'aménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains

#### Demande de crédit d'étude pour le centre de football de la Tuilière

#### Demande de crédit pour l'organisation d'un concours sur la partie sud du site de la Tuilière

#### Demande de crédit pour l'étude de sept objets Métamorphose

Préavis N° 2013/27 du 27 juin 2013

Discussion – Reprise

#### 4. Modification du Plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière-Blécherette

#### 5. Demande de crédit pour la participation communale au déplacement de la route de Romanel, l'aménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains

#### 6. Demande de crédit d'étude pour le centre de football de la Tuilière

#### 7. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours sur la partie sud du site de la Tuilière

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Comme annoncé dans le débat d'entrée en matière, nous vous proposons un amendement à la conclusion 5 a).

On parle d'études préliminaires ; nous souhaitons qu'elles puissent se réaliser à la fois sur le stade de football et sur le programme d'activités pour préciser les intentions. Par contre, nous souhaitons que le concours se réalise uniquement sur le stade de football.

Amendement

Conclusion 5a

« d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 000 000 francs pour ~~l'organisation d'un concours~~ la réalisation d'études préliminaires pour la réalisation d'un stade de football et d'un programme d'activités sur la partie sud du site de la Tuilière, et pour l'organisation d'un concours pour le stade de football uniquement. »

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – En tant que coprésident du groupe des Verts, M. Beaud a eu l'amabilité de signaler aux membres du Conseil communal la volonté de déposer cet amendement.

Nous déposons un amendement complémentaire ; à voir quelle est la procédure à suivre, s'ils sont opposés ou s'ils se complètent. Nous pensons en effet qu'on peut adopter un certain nombre de restrictions dans cette conclusion, mais qu'il serait dommage de restreindre les réflexions au stade de football. Quand bien même la volonté des Verts est d'avoir une réserve de terrains, il nous semble que l'urbanisme de cette partie de la ville mérite d'être étudié.

#### Amendement

« d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 000 000 francs pour ~~l'organisation d'un concours~~, la réalisation d'études préliminaires pour la réalisation d'un stade de football et d'un programme d'activités sur la partie sud du site de la Tuilière, et pour l'organisation d'un concours pour le stade de football ~~uniquement~~ et son lien avec les activités projetées (Tuilière Nord, route du Châtelard et m3) »

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – La Municipalité n'a rien contre cet amendement, bien au contraire. On traduit dans ces compléments de conclusion le fait que la Municipalité a clairement dit qu'elle voulait un concours de projets sur le stade. Ce qui me gêne un peu, c'est le terme « uniquement » à la fin de l'amendement, puisqu'il y a deux ou trois liens fonctionnels : il y en a un avec les terrains de football au sud – des aménagements extérieurs doivent être entrepris, c'est une évidence. Il y a aussi la plateforme, qu'on le veuille ou non ; et même si on ne construit pas tout de suite le bâtiment – on n'en connaît pas toute la nature d'ailleurs –, il y a toute la démarche, comme vous avez discuté tout à l'heure, à laquelle la Municipalité se rattache. Mais il y a aussi le lien avec le m3 et la station du m3. On n'en a pas parlé en commission, mais cette station est essentiellement souterraine ; la logistique peut être relativement complexe et doit être en adéquation avec les activités du stade.

Quant au deuxième amendement, c'est quasiment la même chose, si ce n'est qu'après le « uniquement », vous avez rajouté « et son lien avec les activités projetées ». C'est relativement complexe. Choisissez, mais j'aimerais en tout cas entendre la possibilité ou la garantie qu'on puisse faire, dans le cadre du concours, un programme le plus complet possible par rapport à la fonctionnalité même du stade et ses liens avec le domaine public, les transports publics en particulier.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Effectivement, suite à l'intervention de M. Français, on pourrait très bien mettre le stade de football et les aménagements liés. Du coup, c'est un peu ce que propose le groupe PLR. A partir du moment où ce qui est cité entre parenthèses concerne Tuilière nord, donc la route du Châtelard et le m3, c'est ce qu'a dit M. Français. Pour nous, l'amendement de M. Hildbrand revient à répondre à la demande de M. Français.

**La présidente :** – On pourrait considérer l'amendement de M. Hildbrand comme un sous-amendement, et on verra « la mécanique » lors des conclusions.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – J'ai un peu les mêmes réserves sur cet amendement, parce que, dans le fond, on réduirait le concours à un concours de design sur le stade, ce qui manque d'intérêt. Quitte à avoir un concours de projets pour le stade et un concours d'idées pour l'autre partie, c'est quand même bien d'avoir le lien entre les aménagements et de voir comment ce stade s'inscrirait dans un contexte urbain.

De plus, je me demande quel est le sens d'affecter du sol ; on affectera ce sol pour le laisser vide. Cela me paraît contraire à l'aménagement du territoire : autant préserver des terres agricoles et réduire l'ampleur du plan. Mais, ce n'est pas notre intention que d'affecter du sol pour le laisser vide, en réserve pour les générations suivantes. En

principe, on l'affecte pour quinze ans, et puis c'est aux générations suivantes de décider ; je trouve que cela n'a pas tellement de sens. On y construira une station de métro ; il faut que ce métro desserve des utilisateurs, des habitations, des activités. Ce serait contreproductif de laisser un terrain vide.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – J'apprécie la dernière intervention. C'est vrai que je n'avais pas tout interprété dans les propos précédents. En effet, pour arriver au concours d'architecture, il faudra affecter les sols. Nous sommes en plein dans le projet PPA ; nous sommes en discussion avec l'Etat, qui a déposé le projet le mois de mars passé. Dans les deux types d'affectation, on parle de l'activité sportive, qui est le stade dans lequel on a codifié l'altimétrie et le positionnement de l'objet.

En ce qui concerne le business center, comme vous l'appellez, on lui donne une position sur cette partie de territoire. J'ai bien compris que, dans le concours, il n'y a pas ce volet. Ce sont les techniciens et l'autorité auxquels vous faites mention qui définiront une volumétrie à construire. J'ai aussi compris que ce n'est pas une volonté de mettre en valeur tout de suite cette partie de territoire, mais que cela n'empêchait pas l'affectation du sol. Donc, si M. Mivelaz a une bonne solution pour nous garantir qu'on arrive à affecter la totalité de cette partie de territoire, ce serait une bonne chose. Dans toutes les procédures qui ont été mises en œuvre, on a en tout cas défini l'affectation du sol pour la partie sportive et pour l'activité, soit le business center ; une certaine volumétrie pourrait être proposée.

Après, la phase construction, c'est tout autre chose. La mise à disposition de ce site à terme n'est de loin pas définie et fera l'objet d'une discussion bien spécifique. Mais l'amendement Hildbrand me satisfait, sous réserve, bien sûr, qu'on ait la compréhension que le Plan partiel d'affectation se fera dans la globalité de cette partie de territoire.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Concernant l'affectation, on ne demande pas que ce terrain reste une zone agricole ; il faut se rendre à l'évidence : cette partie de territoire sera bâtie. L'idée est de ne pas précipiter les choses aujourd'hui pour réaliser, selon les intentions actuelles, un business center, mais peut-être se laisser une plus grande marge de manœuvre pour adapter le projet aux besoins réels qui se développeront durant ces dix à quinze prochaines années.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Si besoin était, je confirme volontiers la volonté d'affecter ce terrain. Il me semble important que le lien soit fait entre le stade et son environnement.

## **8. Demande de crédit d'études pour 7 objets Métamorphose**

### **9. Conséquences du préavis**

### **10. Agenda 21 – Développement durable**

La discussion sur les chapitres est close.

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur de majorité :** – La commission a accepté la conclusion N° 1 par 7 oui, 0 non et 3 abstentions.

**La conclusion N° 1 est adoptée à une large majorité, avec quelques abstentions.**

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur de majorité :** – La conclusion 2 a été acceptée en bloc et à l'unanimité.

**La conclusion N° 2 est adoptée à une large majorité, avec 1 avis contraire et 1 abstention.**

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur de majorité :** – La commission a souhaité adopter une nouvelle conclusion 3 a), qui a été acceptée par 9 oui, sans abstention et 1 non.

**La conclusion N° 3 a) est adoptée à la presque-unanimité, avec 2 abstentions.**

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur de majorité** : – La commission a accepté le reste de la conclusion 3 d'un seul bloc à l'unanimité.

**La conclusion N° 3 b) à c) est adoptée avec 1 abstention.**

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Je voulais juste m'assurer que c'est bien une nouvelle conclusion 3 a) et pas 3 a) amendée. Donc, si on vote les points 3 b) et c), le a) est l'ancien a) et est toujours valable ; on doit donc aussi voter ce crédit de 590 millions.

**La présidente** : – C'est déjà fait.

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur de majorité** : – La conclusion 4 a été acceptée par 9 oui, 1 non et 0 abstention. La commission a très clairement souhaité marquer sa volonté d'aller dans la direction donnée dans le préavis de la Municipalité, et donc de rejeter l'amendement présent dans le rapport de minorité.

**M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur de minorité** : – Nous ne mettons pas en doute ce que vise principalement cette conclusion, à savoir de faire une étude pour l'implantation des terrains de football, y compris le centre sportif. Mais nous désirons obtenir une étude neutre par rapport à l'occupation du sol, là où l'on a planifié de mettre un stade de football ou un centre d'affaires. Donc, l'idée de cet amendement, c'est de préciser que l'étude ne doit pas créer un précédent en faveur de la construction de stades de football en ces lieux à la place d'autre chose, ni de subir les contraintes éventuelles d'un tel projet, c'est-à-dire de rester libre par rapport à l'affectation du sol au sud du terrain.

**M. Alain Hubler (La Gauche)** : – J'aimerais que le représentant de l'UDC m'explique un peu mieux le sens de son amendement. En fait, vous demandez une étude visant à étudier un projet de centre de football, mais que la conclusion puisse être qu'il ne faut pas construire un stade de football à cet endroit. Vous voulez une étude pour étudier quoi finalement ?

**M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur de minorité** : – L'étude proposée ici, dans la conclusion N° 4, concerne la partie nord de ce terrain ; elle ne concerne pas la partie occupée par le futur stade de football, ni par le centre d'affaires ou la station de métro. Dans cette étude, il s'agit de faire une implantation des terrains de football ; il y a également un terrain associé à un terrain d'athlétisme, à un centre de sport, etc. C'est toute cette partie qui se trouve au nord. Si on fait une telle étude, en supposant qu'il y ait un stade de football au sud, c'est clair que l'étude se fera probablement autrement et créera un précédent, notamment parce qu'elle suppose la présence d'un stade de football.

Nous proposons une étude indépendamment de la présence ou de l'affectation du sol au sud, que ce soit un centre d'affaires, un stade de football ou autre chose, de telle manière à ce que le Conseil communal reste libre par rapport à l'affectation de cette partie sud. C'est la seule chose qu'on demande. On ne met pas du tout en doute la nécessité de faire cette étude pour le centre sportif. Si vous voulez, monsieur Hubler, nous proposons une contrainte à l'étude.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – Vous êtes dans une phase de décision pour donner les moyens financiers à nos mandataires et mettre à l'enquête le projet des neuf terrains de football, ainsi que le centre de formation qui est dûment lié, et les vestiaires. Vous n'avez pas d'autre alternative. Si vous prenez l'interprétation de M. Stauber, vous refuserez la conclusion 5, car cela ne sert à rien de faire un concours pour un stade de football si on demande de faire tout autre chose que ce qui vient d'être inscrit.

Pour ceux qui n'ont pas participé ou qui n'ont pas suivi le développement de ce projet, je vous rappelle que le postulat N° 1 c'est de déplacer la route ; le postulat N° 2, c'est de déplacer les terrains de football qui sont sur la Blécherette pour les mettre à la Tuilière. Vous venez de nous donner les moyens financiers pour cela et on a fait un concours de projets avec le bureau Capua Mann. Maintenant, vous avez décidé d'affecter ces sols pour une activité sportive, avec encore quelques alternatives. Vous l'avez décidé ! Donc,

monsieur Stauber, vous arrivez trop tard dans le processus ; ou alors vous remettez en cause toute l'affectation des sols, et je ne sais pas ce qu'on va faire de plus que les activités sportives qu'on a décidé ; mais là, vous êtes vraiment très en retard.

Aujourd'hui, il faut décider. Si vous acceptez la proposition de l'UDC, de M. Stauber en particulier, il ne faut pas accepter la conclusion 5, parce qu'il ne faut surtout pas lancer un concours d'architecture pour le stade de football. Vous allez donc prendre deux décisions : une décision pour qu'on finisse les études pour mettre à l'enquête les neuf terrains de football, ainsi que les vestiaires, et la décision de lancer le concours d'architecture pour le stade de football avec 12 000 places et ses annexes. Je vous prie donc de refuser cette proposition.

**M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur de minorité** : – Je suis d'accord à 99 % avec ce que le municipal vient de dire. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce crédit d'études, avec ces 2,45 millions de francs pour étudier l'implantation précise, suivant le concours qui a déjà eu lieu. Par contre, nous n'aimerions pas créer un précédent pour le stade de football. C'est le seul souci que nous avons et c'est pourquoi nous avons ajouté cette condition à l'étude.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Philipp Stauber est refusé par 62 voix contre 15 et 3 abstentions.**

**La conclusion N° 4 a) et b) est adoptée à une large majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions.**

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur de majorité** : – La commission a accepté la conclusion N° 5 par 9 oui, 1 non et 0 abstention. Dans ce sens, elle vous recommande fortement de ne pas accepter la proposition faite dans le rapport de minorité, qui est de ne pas voter cette proposition et de laisser ce terrain en friche pendant plusieurs années.

**M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur de minorité** : – Nous avons déjà expliqué pourquoi nous voulons rejeter cette conclusion : c'est le mauvais objet à cet emplacement. Avec ce crédit d'investissement et d'étude, nous allons dans le sens d'un stade de football à cet endroit ; nous refuserons cette conclusion et nous vous prions de faire de même.

**La présidente** : – Nous avons deux propositions d'amendement, par M. Beaud et par M. Hildbrand. Nous proposons de voter d'abord, en tant que sous-amendement, la proposition Hildbrand et, ensuite, la proposition Beaud. Nous opposerons alors le résultat avec la proposition de la commission.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts)** : – Je suis désolé, je n'ai pas vraiment compris comment on allait voter. Si j'ai bien compris, vous voulez faire voter les trois conclusions, donc les deux amendées et la conclusion de la Municipalité séparément. Vous n'allez pas opposer l'amendement Beaud à l'amendement Hildbrand et ceux qui gagnent versus la conclusion de la Municipalité ?

**La présidente** : – Dans la pratique, on vote d'abord le sous-amendement et on remonte la chaîne par rapport au texte. Le texte et l'agencement de la présentation des textes conviennent parfaitement.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le sous-amendement Pierre-Antoine Hildbrand est adopté par 32 voix contre 26 et 17 abstentions.**

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Que se passe-t-il maintenant si on vote aussi oui ? J'avais cru comprendre qu'en votant oui à mon amendement, on complétait l'amendement Beaud.

**La présidente** : – Oui, on l'a complété, mais on peut le refuser.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Valéry Beaud, complété par Pierre-Antoine Hildbrand est adopté par 37 voix contre 29 et 9 abstentions.**

**La présidente** : – Il y avait une proposition de l'UDC de supprimer cette conclusion.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La conclusion N° 5 a) amendée est adoptée par 39 voix contre 25 et 6 abstentions.**

**La conclusion N° 5 b) est adoptée à une large majorité.**

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur de majorité** : – La conclusion 6 a été acceptée par 9 oui, 1 non et 0 abstention. La majorité de la commission rappelle que la minorité a déposé un amendement à cette conclusion qui n'a pas été discutée en commission, mais qui, à l'aune de ce qui a été discuté en commission, ne devrait pas poser trop de difficultés pour plusieurs d'entre nous ; elle ne peut donc pas se prononcer formellement sur cet amendement.

**M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur de minorité** : – Nous avons donc proposé un amendement, qui est une réserve par rapport à un des sept objets et qui concerne le site des Prés-de-Vidy. Par rapport aux six autres objets, nous sommes tout à fait d'accord avec la Municipalité et la commission. Nous avons instigué un projet aussi important que Prés-de-Vidy et il est important que les groupes politiques puissent s'exprimer encore une fois par rapport au cahier des charges, après que les voisins et intéressés auront eu l'occasion de se déterminer.

En effet, la Municipalité prévoit une démarche participative avec les personnes intéressées du quartier, et il nous a semblé utile de réserver « un dernier mot » aux groupes politiques, avant que le concours d'architecture d'urbanisme soit lancé. Ainsi, nous avons rajouté : « sous réserve d'une consultation formelle des groupes politiques au sujet du cahier des charges du concours d'urbanisme concernant le site des Prés-de-Vidy ». Nous n'avons pas souhaité faire autre chose pour ne pas freiner la Municipalité dans ses démarches.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)** : – Ma demande de parole était au moment de la promulgation des résultats par rapport au point 5 a). La démarche a été assez confuse dans son déroulement. On peut accepter des propositions comme amendement, avec une opposition ensuite à la formulation des travaux de la commission. Je n'ai pas vraiment compris comment, tout d'un coup, on avait dérivé pour arriver à ces votes, qui se sont faits dans une grande confusion. On est assez loin de ce point, qui ne semble pas avoir suscité une énorme indignation ; je me contenterai donc de regarder l'enregistrement de la séance pour essayer d'avoir une vision plus claire et intervenir ensuite s'il le faut. Cela va assez vite quand on sait à peu près l'heure actuelle et qu'on utilise le curseur sur l'enregistrement vidéo – je rassure M. Gillard.

**La présidente** : – Merci pour cette remarque. Je vous souhaite bien du plaisir et le Bureau attend vos remarques sur le déroulement de la procédure. Néanmoins, nous passons à la discussion sur l'amendement proposé par l'UDC.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Le groupe PLR soutient l'amendement tel que présenté. Il pense, en effet, qu'une consultation formelle a tout son sens, vu les nombreux échanges qui ont eu lieu non seulement sur le concours d'urbanisme aux Prés-de-Vidy, mais sur les différents montages envisagés.

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Les Verts sont des adeptes des démarches participatives ; c'est donc clair que nous soutiendrons aussi cet amendement.

**M. Charles-Denis Perrin (PLR)** : – Je voudrais savoir si le proposant de cet amendement serait d'accord que ce soit la CCUT politique qui soit consultée pour éviter de créer des organismes et des consultations différents.

**M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur de minorité** : – A titre personnel, je fais confiance à la Municipalité ; elle trouvera le bon chemin pour le faire. Elle aura le choix entre plusieurs instruments et ce sera à elle de décider.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – Je vous remercie des précisions qui ont été données en plénum ; c'est ce que j'avais proposé dans le débat et là vous le formalisez. La Commission consultative politique a ici un côté institutionnel, parce que c'est une délégation des groupes politiques de votre plénum, mais c'est bien une consultation ; après, c'est à vous de décider. Je vois que M. Stauber abonde dans ce sens et la Municipalité, avec cette interprétation, peut vous recommander de suivre cette proposition.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**L'amendement Philipp Stauber est adopté par 69 voix contre 2 et 11 abstentions.**

**La conclusion N° 6 a), amendée, et b) est adoptée à une très large majorité et quelques abstentions.**

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur de majorité** : – La commission a accepté la conclusion N° 7 avec 9 oui et 1 abstention.

**La conclusion N° 7 est adoptée à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/27 de la Municipalité, du 27 juin 2013 ;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte du rapport de la Municipalité sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière ;
2. *a.* d'adopter la modification du plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière Blécherette ;  
*b.* d'abroger partiellement le plan d'extension légalisé n° 598 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne approuvé par le Conseil d'Etat le 28 novembre 1980 ;  
*c.* d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions et à l'intervention déposées pendant l'enquête publique ;  
*d.* de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;  
*e.* de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;  
*f.* de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous lettre *d* ci-dessus des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;  
*g.* de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;

- 3a de charger la Municipalité de prendre des mesures de contrôle d'accès au carrefour de la Blécherette, afin de contenir le trafic en entrée de ville ;
3. a. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5'900'000 francs repartis comme suit :
- 1'500'000 francs de subvention d'investissement pour la participation de la Commune au déplacement de la route de Romanel ;
  - 4'400'000 francs pour le réaménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et pour les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains ;
- b. d'amortir annuellement ces crédits sur une durée de vingt ans ;
- c. d'autoriser la Municipalité à procéder aux fractionnements des parcelles n° 2394, 2396, 2398 et 2400 de la Commune de Lausanne et à l'échange de terrains sans soulte avec le Canton permettant le déplacement de la route de Romanel ;
4. a. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'450'000 francs pour l'étude du projet du centre de football de la Tuilière ;
- b. d'amortir annuellement ce crédit sur une durée de cinq ans ;
5. a. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 francs pour la réalisation d'études préliminaires pour la réalisation d'un stade de football et d'un programme d'activité sur la partie sud du site de la Tuilière, et pour l'organisation d'un concours pour le stade de football et son lien avec les activités projetées (Tuilière Nord, route du Châtelard et M3) ;
- b. d'amortir annuellement ce crédit sur une durée de 5 ans ;
6. a. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'616'000 francs pour l'étude de 7 objets du programme Métamorphose, sous réserve d'une consultation formelle des groupes politiques au sujet du cahier des charges du concours d'urbanisme concernant le site des Près-de-Vidy ;
- b. d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans ;
7. de faire figurer sous les rubriques 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés aux chiffres 3 à 6 ci-dessus.

## **Remplacement du Système d'aide à l'engagement de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police**

Préavis N° 2013/29 du 4 juillet 2013

Logement et sécurité publique

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'943'400 francs pour doter la Centrale d'alarme et d'engagement (CAE) de la police municipale d'un nouveau logiciel performant, moderne et parfaitement compatible avec les environnements informatiques et techniques qui lui sont interconnectés, acheté en partenariat avec la Police cantonale vaudoise (PCV).

Le logiciel « Système d'aide à l'engagement » (SAE), opérationnel depuis 2004, est un élément essentiel et indispensable ; il permet d'assurer le traitement des appels d'urgence sur la commune de Lausanne. Son interconnexion avec les différentes technologies

modernes impose l'actualisation de son infrastructure et de son interface. La PCV devant également procéder à l'acquisition d'un nouveau logiciel pour sa centrale, la Municipalité estime que la mise en commun d'un logiciel constitue une occasion unique de réduire les coûts pour les deux corps de police, tout en améliorant la qualité et la sécurité de la CAE qui doit répondre aux besoins de la nouvelle police coordonnée ainsi qu'aux nombreuses attentes de la population.

## **Table des matières**

[Supprimée.]

## **2. Présentation du projet**

### ***2.1 Contexte et objectifs du projet***

Toutes les polices cantonales de Suisse, mais également celles de grandes villes, disposent d'une centrale destinée à recevoir les appels d'urgence et à coordonner l'engagement des moyens sur le terrain. Depuis le début des années 2000, le nombre d'appels est en constante augmentation, en raison notamment de la démocratisation des téléphones portables et de l'évolution démographique.

Le logiciel SAE est devenu un outil indispensable, le bras droit de l'opérateur, en lui indiquant le type de procédure à appliquer, en fonction du type d'événement. Il permet un gain de temps (traitement des informations) et offre un accès direct et dynamique à toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre rapide des moyens adéquats.

Le logiciel actuel est opérationnel depuis 2004. Il s'agit du même système que celui mis en œuvre à la PCV depuis 1999. Elaboré au milieu des années 90, ce système est en fin de vie : son interface n'est plus évolutive et les principaux logiciels d'exploitation indispensables à son fonctionnement ne sont plus compatibles avec les nouvelles technologies. La maintenance logicielle ou matérielle devient problématique ; le SAE n'offrira plus les garanties de sécurité indispensables à l'horizon 2015 et ne pourra plus assurer le traitement des appels d'urgence. De plus, il n'est pas capable de procéder au partage d'informations entre les différentes centrales d'urgence, contrairement à l'esprit d'ouverture du projet de police coordonnée et aux besoins des centrales d'urgence.

En 2010, la police municipale de Lausanne (PML) a été approchée par la PCV qui dispose d'un système identique, également en fin de vie. L'idée de développer une étroite collaboration, tout comme celle de bénéficier d'un site de secours, s'est rapidement imposée, vu l'absence d'un centre de repli permettant de délocaliser les activités prioritaires de réponse à l'urgence pour chacun des corps. En cas de défaillance ou de nonaccès au logiciel, l'opérateur se retrouve livré à lui-même et contraint de faire appel à ses seules connaissances, pour choisir parmi les quelque 350 procédures disponibles, ce qui pourrait nuire à la sauvegarde des vies et des biens.

Le projet SAE 2015 prévoit l'achat d'un seul logiciel qui permettra de fonctionner comme une centrale commune apte à recevoir les appels 112/117 et localisée sur deux sites, chacun d'eux pouvant fonctionner comme site de repli pour l'autre corps de police en cas de force majeure (évacuation totale, etc.). Cette solution partagée ainsi que les nouvelles fonctionnalités de géolocalisation apporteront une amélioration significative en termes de coordination, d'efficacité opérationnelle et de qualité d'intervention.

### ***2.2 Contexte***

#### ***2.2.1 Environnement***

Depuis 2004, année de la mise en service du SAE actuel, la population lausannoise a augmenté de près de 10'000 habitants et les appels d'urgence de 33 % (64'376 en 2000 contre 85'615 en 2011). Cette tendance va se poursuivre, notamment en raison des importants développements prévus avec le projet Métamorphose.

Lausanne s'est affirmée comme ville centre, que ce soit sur le plan professionnel, culturel, sportif ou festif (vie nocturne). Parmi les faits marquants de ces dix dernières années, il est à relever la mise en œuvre du m2 (octobre 2008), ainsi que l'augmentation significative du nombre des établissements de nuit et de leur fréquentation. Près de 250'000 personnes fréquentent chaque jour Lausanne. Les nuits de week-end attirent plusieurs milliers de noctambules provenant des communes de la région, des autres cantons, voire de France.

### *2.2.2 Contexte légal et organisationnel*

Le 27 juin 2010, les Vaudois ont refusé, à 54 %, l'initiative "D'Artagnan" visant à regrouper en un seul corps les polices municipales et la PCV. La PML continue dès lors à assurer toutes les missions qui lui incombent, dont celle particulière de réception des appels aux 112/117.

L'introduction de la nouvelle procédure pénale fédérale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a modifié le mode de travail entre le Ministère public et la police et impose de nouvelles contraintes temporelles. Pour les centrales d'engagement, cela implique une accélération de leurs activités, puisque le SAE est le principal fournisseur des données utiles à la rédaction des rapports à l'intention du Ministère public.

La nouvelle organisation de la police coordonnée (LOPV), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, a introduit des changements en matière de gestion des événements, production des rapports de police et d'uniformisation des méthodes de travail. Le projet SAE 2015 s'inscrit dans cette évolution.

### *2.2.3 Contexte informatique*

#### *2.2.3.1 Constat d'obsolescence*

Dans le cadre de l'établissement du schéma directeur du système d'information (SDSI) de la PCV, le SAE a été identifié comme un élément central et critique, et comme une application à fort potentiel d'amélioration, au vu de son ancienneté et de son incapacité à être maintenu après 2015. Ce constat s'applique au SAE de la police lausannoise qui remplit les mêmes missions générales, dans un contexte plus urbain et de proximité.

#### *2.2.3.2 Intégration des partenaires de la Police coordonnée*

Les outils informatiques de la PCV sont de plus en plus partagés avec les polices communales vaudoises, notamment le Journal des événements de police et le module informatique de création de rapports. Le renouvellement du SAE doit s'inscrire dans cette optique d'uniformisation des moyens de collaboration.

## **2.3 Présentation de la Centrale d'Alarme et d'Engagement**

La CAE reçoit en permanence les appels d'urgences des personnes qui se trouvent sur le territoire politique de la ville de Lausanne. Opérationnelle 24h sur 24 et 365 jours sur 365, elle engage les moyens de secours et de police adéquats, soutient les éléments du terrain et alarme la hiérarchie, les autorités judiciaires et politiques selon leur sphère de compétences décisionnelles.

Au quotidien, la CAE gère près de 410 appels du 117 (242 urgents / 173 autres) qui débouchent en moyenne sur 80 interventions.

Sur le plan opérationnel, la CAE est constituée de 4 équipes de 6 personnes. En journée, une équipe composée d'un policier et de deux employés civils renforce les opérateurs pour réceptionner d'une part les appels administratifs (89'000/an) et vérifier d'autre part les informations figurant dans les bases de données suite aux demandes formulées par les policiers qui effectuent des contrôles de personnes en rue (19'000/an).

Les « centralistes » sont des généralistes du métier de policier ainsi que des spécialistes de la communication. Spécialement formés, ils ne peuvent être remplacés au pied levé par un

collaborateur d'une autre division. Ils se retrouvent souvent au front pour entreprendre les premières négociations lors de situations de crise.

#### **2.4 Présentation générale du Système d'aide à l'engagement (SAE)**

Le SAE apporte un appui indispensable à l'opérateur d'une centrale d'urgence. Il lui fournit toutes les informations nécessaires à une prise de décision rapide et précise, ceci en total respect des procédures. Le logiciel doit être convivial, rapide, ergonomique et surtout logique.

Un SAE est un système complexe, qui associe informatique, électronique et compétences métiers. Il possède la particularité d'évoluer pour s'adapter aux nouvelles technologies comme la téléphonie, la radiocommunication, la cartographie, les bases de données et les interfaces avec de multiples applications métier (Journal d'événements police, etc.).

Le SAE apporte une aide à la décision complète et une visualisation géographique de tous les éléments pertinents de la couverture opérationnelle. Il comporte un module de cartographie composé de cartes nationales et cadastrales, permettant une visualisation du terrain au travers de différentes échelles. De plus, il dispose de couches cartographiques représentant différents éléments tels que routes et autoroutes, adresses cadastrales, carrefours, constructions, transports publics, plans d'intervention, etc. Les opérateurs peuvent ainsi suivre simultanément tous les événements en cours.

#### **2.5 Processus général d'engagement**

Le logiciel permet de gérer non seulement les engagements ordinaires, faisant appel aux compétences courantes des opérateurs, mais également les engagements extraordinaires qui s'appuient sur des procédures et des moyens plus sophistiqués.

*Engagements ordinaires : description des différentes étapes*

1. Réceptionner l'appel	Trois sources : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 117 et 112 (Ville de Lausanne)</li> <li>- Réseau radio (demande émanant d'une patrouille de police)</li> <li>- Différents raccordements téléphoniques desservis par la CAE en dehors des heures d'ouverture des services habituels</li> </ul>
2. Aviser/Engager les moyens appropriés sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser la situation, engager les moyens nécessaires (internes ou externes) en fonction de l'événement et des règles de procédure</li> <li>- Mobiliser les moyens disponibles dans le secteur d'intervention (par radio, téléphone, pager)</li> </ul>
3. Assurer le suivi de l'engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître en tout temps l'état des moyens engagés</li> <li>- Les adapter (l'intervention des spécialistes passe par les centrales d'urgence)</li> <li>- Alarmer les instances compétentes</li> </ul>
4. Documenter toutes les mesures prises dans le cadre d'un événement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrer les informations pertinentes et rechercher activement les renseignements</li> </ul>
5. Renseigner et informer sur les événements en cours	Interlocuteurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les officiers de service</li> <li>- Les répondants « presse »</li> <li>- Le Ministère public</li> <li>- Le personnel</li> <li>- Les autorités</li> </ul>
6. Faire respecter les procédures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer du respect des procédures en vigueur</li> </ul>

*Engagements extraordinaires*

La CAE est le cœur de la gestion de crise et le SAE, son outil principal. Chaque crise, prise d'otages, hold-up, accident majeur ou manifestation d'importance nécessite une prise en

charge immédiate et professionnelle afin de limiter au maximum la phase de chaos. Les différents protocoles de conduite coordonnée du SAE offrent à l'opérateur une sécurité supplémentaire. Ce dernier est également formé et entraîné à collaborer avec les différentes unités spéciales et avec tous les partenaires de la protection de la population impliqués dans la gestion d'événements de crise.

## 2.6 Avantages d'une centrale localisée sur deux sites

L'offre de collaboration avec la PCV représente un sérieux avantage sur les plans financier et opérationnel ainsi qu'au niveau du partage de l'information dans le cadre du nouveau système sécuritaire vaudois. Elle permet en outre de trouver une solution efficace à une exploitation décentralisée en cas d'événements de force majeure, notamment d'évacuation du bâtiment. L'option choisie permet :

- *de garantir la proximité* : la centrale lausannoise répond à une population urbaine, qui s'adresse à des spécialistes connaissant parfaitement leur cité, mais également aux multiples partenaires sollicités quotidiennement. La proximité garantit la qualité du service et la maîtrise de l'engagement des moyens. Cette spécificité n'a pas été remise en cause par la PCV, soucieuse de trouver le meilleur point d'équilibre entre efficacité opérationnelle et réduction des coûts.
- *d'optimiser l'investissement financier* : la création d'une centrale commune sur deux sites apparaît comme la solution la plus rationnelle. Une centrale sur un seul site nécessiterait des frais d'aménagement de locaux pour accueillir l'ensemble des opérateurs (6 pour la PML et 7 pour la PCV) sans impliquer de réelle économie de personnel, le nombre d'opérateurs n'étant pas diminué en cas de centrale sur un seul site. En outre, un investissement complémentaire serait nécessaire pour la centrale administrative actuelle à l'Hôtel de police afin de gérer les appels hors urgence (89'000 appels administratifs annuels). Dès lors, le canton a transmis à la Municipalité, au mois de septembre 2011 des devis pour deux variantes :

Variante 1 : acquisition d'un système par corps 9'088'000 francs<sup>1</sup>

Variante 2 : acquisition d'un système commun multisite 5'562'000 francs<sup>2</sup>

La solution d'un système commun aux deux sites a donc été retenue. L'investissement a par ailleurs pu être revu à la baisse, devisé au final à 4'265'000 francs. Le Conseil d'Etat va présenter une demande de crédit global conditionnée à l'acceptation, par le Conseil communal de Lausanne, de ce préavis.

- *d'assurer une meilleure maîtrise de l'engagement de la force publique et du contrôle de la politique de l'engagement des moyens policiers* : il est déterminant de pouvoir garantir la maîtrise opérationnelle et le contrôle de la politique de l'engagement des moyens policiers, et également des autres services susceptibles d'intervenir et d'appuyer le Corps de police en cas d'événements particuliers (p. ex. manifestations de rues ou sportives d'envergure, etc.) ou exceptionnels (p. ex. incident majeur entraînant le déclenchement de tout ou partie du plan catastrophe lausannois (DIAM)).
- *de garantir la mission de base de la police en tout temps* : la mise en place du nouveau système, en collaboration avec la PCV, permettra de délocaliser les activités prioritaires de réponse à l'urgence et d'améliorer la collaboration en cas de force majeure. Nous citerons le cas récent d'une alerte à la bombe à l'Hôtel de police nécessitant son évacuation totale et où le personnel de la centrale avait été contraint de rester sur les lieux pour assurer la réponse aux appels 112/117.
- *d'améliorer les synergies entre les différents corps de police du canton* : le nouveau logiciel est un outil réservé aux centrales autorisées à recevoir les appels 112/117. Les

<sup>1</sup> Coût d'acquisition de deux logiciels à 4'544'000 francs, pièce.

<sup>2</sup> À répartir entre les deux corps.

différents acteurs de l'intervention, tels que le CIR<sup>3</sup>, les polices communales et les responsables d'engagement pourront consulter en temps réel toutes les opérations en cours dans le canton ainsi que la localisation de toutes les patrouilles, cantonales et communales. Ils pourront s'appuyer sur les différentes procédures d'engagement standards, renseigner le système de manière interactive sur les moyens d'intervention à disposition et les engager. Cela améliorera l'efficacité de la nouvelle police coordonnée.

- *de développer des synergies opérationnelles*: Une fois le nouveau SAE implémenté et stabilisé, une phase pilote d'une année permettra de développer de nouvelles synergies (p. ex. permanence appels 112/117 dans un seul site avec équipe mixte en fonction des pics d'activités, uniformisation des moyens d'engagement, etc.).

## **2.7 Choix du logiciel**

Afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, un groupe de travail a défini les besoins à moyen terme qui exigent, entre autres, l'intégration des nouvelles technologies de l'information et l'élargissement de son utilisation aux moyens du terrain.

Six dossiers ont été déposés suite à l'appel d'offre publié selon les règles OMC. Cinq soumissionnaires ont été retenus pour auditions et analyse. Le 5 septembre 2012, le Conseil d'Etat a adjugé le marché à la société Techwan SA, qui sort en tête du classement avec une note globale de 4.53 sur 5.

Cette offre, très détaillée, claire et précise, présente les avantages suivants :

- elle respecte pleinement les exigences du cahier des charges ;
- elle se classe première sur quatre critères sur cinq (prix, organisation pour le projet, solution, références) et quatrième sur le critère « organisation de base » ;
- elle permet de préserver au mieux les investissements ;
- elle garantit une très bonne continuité par rapport à la situation actuelle ;
- elle est la plus avantageuse du point de vue financier.

En outre, le modèle choisi a été adopté par les polices cantonales fribourgeoise et neuchâteloise, le SCCM (Service de la sécurité civile et militaire vaudois) et la Gendarmerie française.

## **2.8 Présentation de la solution et coûts d'investissement**

La nouvelle version du SAE intègre toutes les fonctions indispensables à l'activité courante, tout en étant plus stable et plus performante que l'actuelle. Elle présente l'avantage d'être simple et rapide pour l'opérateur dans sa première saisie et de pouvoir intégrer d'autres technologies afin de faciliter la conduite des opérations de terrain.

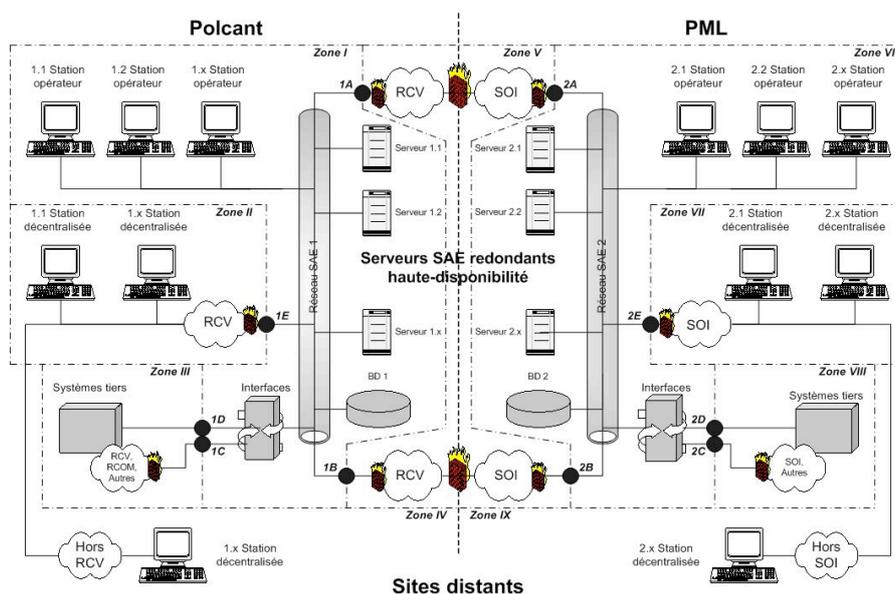
### *Application multisite*

L'architecture future du SAE sera la même dans les deux polices (PCV/PML) et certaines bases de données seront communes (par ex. géobase, codes d'événements, etc.). Le système aiguille chaque corps de police vers les données correspondantes et affiche la configuration propre à chaque corps depuis l'une ou l'autre des centrales, en fonction de l'identifiant de l'opérateur.

### *Haute disponibilité*

Le SAE doit fonctionner 24 heures sur 24 et la solution prévue permet de répondre à ce niveau élevé d'exigence. L'hébergement des serveurs est prévu dans les bâtiments respectifs de la PCV et de la PML pour des raisons de sécurité. Le schéma ci-dessous présente le périmètre de prise en charge et la répartition des responsabilités.

<sup>3</sup> Centres d'intervention régionaux de la gendarmerie.



### 2.8.1 Coût d'acquisition de la solution

Le coût de la solution logicielle choisie est fixé à 4'265'000 francs. Ce montant comprend les investissements en hardware (serveurs, postes fixes et mobiles, etc.), en software ainsi que les prestations de service (mise en œuvre et maintenance logicielle et technique sur cinq ans). Par la suite, il conviendra pour l'essentiel de renouveler les éléments techniques (serveurs et postes de travail), puisque l'exploitation de la solution logicielle est prévue sur plus de 15 ans. L'ensemble des prestations sera facturé à raison 1'013'400 francs à la PML.

Au niveau cantonal, la mise en place du nouveau logiciel va mobiliser 3 personnes à plein temps qui ne pourront plus remplir leurs fonctions actuelles. Pour Lausanne, cette prestation sera facturée par la PCV à hauteur de 352'600 francs.

### 2.8.2 Projets liés à l'acquisition du logiciel

#### 2.8.2.1 Ligne de réplication

Actuellement, les réseaux de l'Etat de Vaud et de la Commune de Lausanne sont interconnectés afin d'échanger un certain nombre d'informations. Ces infrastructures ne répondent cependant pas aux critères de haute disponibilité qui requiert la construction d'une ligne physique, doublée et dédiée, entre les sites de la PCV à la Blécherette et l'Hôtel de police à Lausanne. Cette dernière garantit la sécurité du transfert des données entre les serveurs ainsi que le fonctionnement autonome des installations en cas d'incident majeur. Un montant de 224'900 francs est prévu à cet effet.

#### 2.8.2.2 Remplacement du central téléphonique

Le central téléphonique de la CAE, qui reçoit les appels d'urgence 112/117, doit être remplacé en 2015 pour répondre aux exigences du nouveau système d'aide à l'engagement. Le coût de cette opération est estimé à 250'000 francs.

#### 2.8.2.3 Interface pour le positionnement GPS des appareils monophone via le réseau radio

D'ici la mise en place du nouveau SAE, le réseau radio devra permettre la géolocalisation des appareils individuels, donc du personnel sur le terrain. Il s'agit d'un élément essentiel à la conduite des opérations, mais également à la sécurité des collaborateurs. Le système offrira une vue générale des ressources policières du canton, notamment lors d'événements d'envergure. Une somme de 102'500 francs est prévue à cet effet.

## 2.9 Coûts d'exploitation

### 2.9.1 Renouvellement périodique du matériel

Le SAE est conçu pour une durée d'exploitation de 15 années. Afin d'assurer la haute disponibilité des fonctionnalités essentielles du système, il convient de planifier un renouvellement périodique du matériel dès sa mise en service. Cette démarche a été largement mise en application avec le SAE actuel et a fait toutes ses preuves. A cet effet, des montants seront prévus au budget de fonctionnement dès 2015 (cf. 4.2.1 « *Renouvellement du matériel Techwan (lissage des coûts)* »).

### 2.9.2 Besoins en matériel et en ressources humaines

Le futur SAE prévoit de mettre à disposition 400 terminaux mobiles dans les véhicules d'intervention, dont 100 pour la Police de Lausanne, ce qui implique une logistique complexe (gestion de stock, assistance aux utilisateurs et renouvellement des appareils). La PCV va créer un poste à plein temps et acquérir un logiciel dédié pour une gestion centralisée et à distance. Pour Lausanne, cette prestation sera facturée à hauteur de 20'900 francs par an.

### 2.9.3 Intégration des Polices communales

Conformément à l'art. 21 de la LOPV, les polices communales pourront, dès 2015 et moyennant une participation financière annuelle, utiliser le SAE de manière décentralisée au travers d'une application de type Web. Cette dernière enregistrera et échangera, au niveau opérationnel, toutes les interventions sur les domaines municipaux (p. ex. vol par effraction, accident de circulation, vols, etc.) et permettra de dresser rapidement le géopositionnement de toutes les patrouilles de police. Pour ce faire, il leur est proposé d'acquérir le logiciel et le matériel adéquat (terminaux mobiles). Une partie des revenus provenant de l'adhésion des polices communales au SAE sera rétrocédée à la Police municipale de Lausanne, en tant que partenaire du projet.

## 3. Phasage du projet

Phase 1	2013		Déploiement d'un outil de remplacement du système actuel permettant la géolocalisation des patrouilles
Phase 2			Etablissement des spécifications du nouveau projet SAE
Phase 3	2014	1 <sup>er</sup> sem.	Adaptation des spécifications au logiciel retenu et tests de la solution
Phase 4		3 <sup>ème</sup> trim.	Formation de base et tests du logiciel par les utilisateurs
Phase 5		4 <sup>ème</sup> trim.	Mise en pré-production du logiciel. Formation approfondie des utilisateurs avec validation des acquis
Phase 6	2015	1 <sup>er</sup> sem.	1 <sup>er</sup> janvier : mise en production du logiciel et stabilisation du système
Phase 7		2 <sup>ème</sup> sem.	Décentralisation du logiciel aux polices municipales intéressées

## 4. Conséquences financières du préavis

### 4.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Dans le cadre de l'achat du SAE et du renouvellement de la centrale téléphonique du Corps de police, la Municipalité prévoit d'investir 1'943'400 francs répartis entre les objets suivants :

Prestations de la société Techwan	1'013'400 francs
Refacturation « Charges de personnel » pour la mise en place du SAE	352'600 francs
Frais liés à la ligne de réplique	224'900 francs
Mise à niveau de la centrale téléphonique	250'000 francs

Mise en place de l'interface pour la géo-localisation Polycom 102'500 francs

Ces montants, prévus au plan des investissements 2013-2016, sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers de francs)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	1'943.4						1'943.4
Recettes d'investissements	0						0
<b>Total net</b>	<b>1'943.4</b>	-	-	-	-	-	<b>1'943.4</b>

Le paiement de cette somme aura lieu à la livraison, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La PCV, partenaire opérationnel et financier, assure le paiement des frais jusqu'à cette date.

#### **4.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement**

##### *4.2.1 Charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation se montent à 340'100 francs par an (à partir de 2017, lorsque l'exploitation du SAE déploiera son plein effet) ; elles se répartissent comme suit :

Maintenance du logiciel (assurée par la société Techwan)	197'000 francs
Maintenance liée à la ligne de répliation	46'700 francs
Maintenance du système de localisation	13'000 francs
Renouvellement du matériel Techwan (lissage des coûts)	<u>83'400 francs</u>
Total	340'100 francs
Participation aux frais de la gestion centralisée et à distance	20'900 francs

##### *4.2.2 Charges d'intérêts*

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.00 %, les intérêts théoriques moyens induits par le présent préavis, s'élèvent à 32'100 francs par année à compter de 2016.

##### *4.2.3 Charges d'amortissement*

En fonction de la durée d'amortissement retenue (ici 5 ans), les charges d'amortissement s'élèvent à 388'700 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être effectifs à partir de 2016.

##### *4.2.4 Diminution de charges*

Le coût annuel de la maintenance du SAE actuellement en service s'élève à 193'000 francs. Cette dépense tombe dès 2015.

##### *4.2.5 Revenus*

D'autres polices communales devraient utiliser le système mis en place via des accès distants. Une partie de la redevance payée par ces communes sera rétrocédée à la Ville à hauteur de 69'600 francs par an dès 2016<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Projet d'EMPD du 15.01.2013 du Canton sur le même projet.

## 4.2.6 Conséquences sur le budget de fonctionnement

(en milliers de francs)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en ept)	0	0	0	0	0	0	0
Refacturation charges de personnel « Mise à disposition et maintenance de 100 terminaux mobiles »	0	20.9	20.9	20.9	20.9	20.9	104.5
Charges d'exploitation	143.0	322.7	340.1	340.1	340.1	340.1	1'826.1
Charges d'intérêts	0	32.1	32.1	32.1	32.1	32.1	160.5
Amortissement	0	388.7	388.7	388.7	388.7	388.6	1'943.4
<b>Total charges supplémentaires</b>	<b>143.0</b>	<b>764.4</b>	<b>781.8</b>	<b>781.8</b>	<b>781.8</b>	<b>781.7</b>	<b>4'034.5</b>
Diminution de charges	-193.0	-193.0	-193.0	-193.0	-193.0	-193.0	-1'158.0
Revenus	0	-69.6	-69.6	-69.6	-69.6	-69.6	-348.0
<b>Total net</b>	<b>-50.0</b>	<b>501.8</b>	<b>519.2</b>	<b>519.2</b>	<b>519.2</b>	<b>519.1</b>	<b>2'528.5</b>

Nous observons donc une augmentation de charges pérennes de 98'400 francs à partir de 2017. La mise en place de synergies opérationnelles et l'implémentation du nouveau système, à partir de 2016, devront permettre d'absorber l'augmentation du volume d'appels généré par l'évolution démographique et économique de la région lausannoise.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2013/29 de la Municipalité, du 4 juillet 2013 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'943'400 francs, destiné à couvrir les frais de réalisation du nouveau système d'aide à l'engagement du Corps de police ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 388'700 francs par la rubrique 3101.331 du budget du Corps de police ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## Rapport

Membre de la commission : - M<sup>mes</sup> et MM. Françoise Longchamp (PLR), rapportrice, Jean-François Cachin (PLR), André Gebhardt (Les Verts), Fabrice Ghelfi (Soc.), Christiane Jaquet-Berger (La Gauche), Henri Klunge (PLR), Jean-Luc Laurent (UDC), Roland Philippoz (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

## **Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR), rapportrice**

La commission s'est réunie le mercredi 30 octobre 2013. Elle était composée de :

Membres de la Commission : Mme Françoise LONGCHAMP, libéral-radical, rapporteur, M. Roland PHILIPPOZ, socialiste remplace Mme Muriel CHENAUX MESNIER, M. Jean-François CACHIN, libéral-radical remplace M. Guy GAUDARD, M. André GEBHARDT, écologiste - les Verts, M. Fabrice GHELFI, socialiste, M. Laurent REBEAUD, écologiste - les Verts remplace Mme Claude Nicole GRIN, Mme Christiane JAQUET, La Gauche, M. Henri KLUNGE, libéral-radical, M. Francisco RUIZ, socialiste, M. Jean-Luc LAURENT, UDC remplace M. Philipp STAUBER.

Représentants de la Commune : M. Grégoire JUNOD, conseiller municipal, directeur LSP, M. Sylvain JACOT-DESCOMBES, adjoint direction développement et gestion internes, M. Philippe ANDERES, chef logistique et exploitation, Mme Patricia HURNI, secrétaire à la police municipale que nous remercions pour ses notes de séance.

A l'instar du SAE (système d'aide à l'engagement) de la police cantonale, le logiciel du système d'aide à l'engagement (SAE) lausannois, objet du présent préavis, doit être renouvelé en 2015 et ce renouvellement est devenu urgent vu son obsolescence.

Le canton ayant aussi besoin de renouveler son outil d'engagement, l'objectif étant d'acquiescer un outil le plus flexible possible, plusieurs solutions ont été examinées. Celle privilégiant d'offrir deux sites a été retenue. Elle respecte le choix des Vaudois et des Lausannois, exprimé en votation populaire, d'avoir une police coordonnée.

A Lausanne, contrairement à d'autres communes, la police bénéficie de l'ensemble des compétences qui sont celles de la police cantonale, à quelques exceptions près. La police lausannoise a donc besoin de disposer d'un outil d'engagement performant qui ne soit pas simplement une centrale téléphonique. C'est un endroit d'où des opérations d'envergure telles que la gestion de manifestations, d'événements sécuritaires particuliers, doivent pouvoir être conduites par le commandant ou le chef des opérations.

Rappelons qu'historiquement, les villes de plus de 120'000 habitants ont le droit de s'équiper d'une centrale d'appel d'urgences. C'était le cas de Zurich, Berne et Lausanne. Berne a pris le choix d'une police unique, Zurich a encore sa propre centrale. Genève a également une centrale mais dispose d'une autre centrale uniquement pour l'autoroute.

Le Canton reçoit annuellement environ 120 000 appels sur les n° 117 et 112, Lausanne 80'000. La proportion est donc d'un tiers/deux tiers.

Le choix retenu de deux sites est économiquement valable du point de vue de l'investissement. Il permet également une bascule des appels en cas de panne d'une des deux centrales, le logiciel étant le même. Il permettra donc de commander les opérations depuis la deuxième centrale, ce qui est un atout non négligeable. La durée de vie d'un tel logiciel est estimée à 10 – 15 ans. Mais cette durée de vie dépend également de l'évolution technologique, notamment des langages de programmation. Si dans dix ans, le langage de programmation devait changer, la société qui fournira le logiciel pourrait ne plus garantir le support. C'est ce qui se passe avec la centrale actuelle. Le langage a changé et l'on ne peut plus, dès lors, faire d'adjonction.

Le choix de deux sites est également motivé par le fait qu'il y a deux corps de police et deux commandements avec deux sites d'engagement. S'ajoute également une question de place. Il ne serait pas pensable d'accueillir aujourd'hui à Lausanne la centrale cantonale, ni l'inverse. Les places de travail d'opérateurs, comprenant toute la téléphonie et l'informatique reliée au SAE, prennent davantage d'espace que les places standard.

Les méthodes d'engagement étant actuellement différentes entre les polices cantonales et lausannoises, il est prévu, ultérieurement, d'uniformiser non seulement les méthodes mais également les moyens d'engagement afin de développer des synergies entre les deux corps, notamment lors de périodes creuses durant lesquelles l'engagement pourra être transféré

d'un site sur l'autre. Un opérateur du canton qui devrait venir à Lausanne pour des raisons particulières pourra se connecter à Lausanne exactement de la même manière qu'il le ferait au canton, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ces synergies devraient permettre de faire face à une augmentation du nombre des interventions de police vu la croissance démographique de notre Commune.

S'agissant des conséquences financières, l'investissement commun avec la Police cantonale réduira notamment les dépenses d'investissement et permettra de limiter au maximum les frais de fonctionnement générés par cette nouvelle centrale.

Après appel d'offres, le choix s'est porté sur une entreprise qui fournit déjà les polices de Fribourg et Neuchâtel ainsi que la gendarmerie française et qui est capable de gérer le volume d'activités requis.

A relever que pour le Conseil d'Etat, l'objectif reste, à terme, de n'avoir plus qu'une centrale unique. Dans l'organisation policière actuelle, une centrale sur un seul site ne paraît pas être la solution optimale pour la Municipalité de Lausanne.

Les regroupements de police du canton ont adhéré, à l'unanimité, au projet. Ils devront faire l'acquisition d'une licence pour un accès distant au serveur qui se situera à la police cantonale.

La nouvelle installation sera opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> semestre 2015. L'octroi du crédit est conditionné à l'acceptation par le Grand Conseil du projet de décret. L'EMPD sera traité par une commission du Grand Conseil le 2 décembre prochain.

Au vote, les conclusions 1 à 3 sont acceptées à l'unanimité par les commissaires présents qui vous recommandent d'en faire de même.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-François Cachin (PLR)** : – Ce préavis urgent concerne le remplacement du programme d'aide à l'engagement de la centrale 117 du Corps de police de Lausanne et est dépendant, pour ne pas dire lié à l'exposé des motifs et projet de décret 93, accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 4,813 millions de francs pour financer le remplacement du système d'aide à l'engagement de la centrale 117 de la police cantonale.

En effet, ce nouveau programme a été développé pour que les deux centrales de réception du 117 de notre Canton soient en redondance en cas de surcharge lors de pannes techniques et lors d'opérations de police. Par mesure de sécurité, deux serveurs SAE redondants reliés par deux fibres optiques différentes seront installés, l'un à la Blécherette, et l'autre à Saint-Martin. De plus, ce nouveau programme permettra en tout temps d'avoir une vision sur l'emplacement des véhicules de police et des patrouilles, et de connaître leur statut : libre, disponible, etc.

La commission du Grand Conseil a siégé le 2 décembre et a, à l'unanimité, voté les six articles du décret du Conseil d'Etat recommandant au Grand Conseil d'entrer en matière. Permettez-moi de vous rappeler que l'article 6 du décret du Conseil d'Etat précise que le montant de 4,813 millions ne pourra être libéré qu'après acceptation du préavis lausannois 2013/29 que nous traitons actuellement.

Le groupe Libéral-Radical, convaincu de la nécessité de cette installation, acceptera les conclusions du préavis et vous invite à en faire de même. Je vous confirme que ce remplacement de programme d'aide à l'engagement n'a aucune conséquence sur les décisions qui pourraient être prises ultérieurement concernant l'avenir de la police judiciaire municipale.

**M. Jean-Luc Laurent (UDC) :** – D'emblée, on remarque que ce rapport-préavis respecte la volonté des Vaudois, donc des Lausannois, d'avoir une police coordonnée plutôt qu'une police unique. Le système actuel, qui date maintenant d'une douzaine d'années, n'est plus compatible avec les nouvelles technologies et sa maintenance devient problématique. Il appert de l'étude de ce préavis que ce projet présente un avantage certain tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel.

Le système d'aide à l'engagement prévoit l'achat d'un seul logiciel qui permettra de fonctionner comme une centrale d'alarme commune à la Police cantonale vaudoise et à la Police municipale de Lausanne, mais qui sera localisé sur deux sites, chacun pouvant remplacer l'autre en cas de nécessité. Au vu des avantages présentés, le groupe UDC accepte ce rapport-préavis et vous recommande de suivre l'avis de la commission.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Tout le monde sait, comme l'a dit un conseiller fédéral appelé Chevallaz, sauf erreur, que les objets ou les outils sont neutres, mais les intentions ne le sont pas. Il parlait d'un exemple fameux concernant les avions qui étaient vendus à l'étranger, et il disait qu'avec un landau d'enfant bourré de dynamite on pouvait en faire une arme de guerre – j'arrive au centre de mon propos ; donc, l'outil est neutre, la centrale d'engagement est neutre, mais pas les intentions – pas toujours. M. Cachin a beau nous dire qu'il n'y a aucun rapport avec un éventuel transfert de la Police judiciaire au Canton, M. Laurent a parlé de police coordonnée plébiscitée par les Vaudois plutôt qu'une police unique, je voudrais que le municipal en charge de la police nous explique où en sont les négociations, s'il y en a, pour un éventuel transfert de la Police judiciaire au Canton, à travers l'une des fibres optiques.

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) :** – Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les trois conclusions de ce rapport-préavis. Ce rapport-préavis concerne, comme on vient de l'entendre, le remplacement du système d'aide à l'engagement de la centrale d'alarme et de l'engagement du Corps de police. Cette décision de vote à l'unanimité du groupe socialiste a été acquise vu la pertinence de la demande, et aussi de l'urgence pour faire ce remplacement. Nous demandons à tous les groupes politiques de faire de même.

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique :** – Je remercie la commission du Conseil communal de la confiance qu'elle a témoignée à l'égard de ce préavis. J'espère que le Conseil en fera de même. Visiblement, ce sera le cas à entendre les déclarations des différents groupes politiques ce soir. J'en suis très heureux parce qu'effectivement, on a besoin de moderniser cet outil.

Je réponds d'abord à M. Hubler de manière tout à fait simple, et puis je donnerai quelques compléments sur la police judiciaire. La centrale d'alarme et d'engagement n'est pas un outil d'engagement de la sûreté ou de la Police judiciaire, mais un outil d'engagement de Police secours. Si on travaillait en sous-main dans cette affaire pour aller vers une police unique, nous aurions privilégié le choix d'une seule centrale sur un seul site. Ici, on a privilégié deux centrales, mais qui utilisent le même outil informatique, ce qui permet d'assurer cette sécurité qui fait que l'une peut travailler pour l'autre. Cela permet aussi de développer des synergies opérationnelles, ce qui pourrait s'avérer effectivement judicieux à maintes occasions. On va faire quelques tests, comme c'est indiqué dans le préavis, avant de voir si on peut aller de l'avant. Mais ici, nous avons un modèle d'engagement conforme et dans l'esprit de la police coordonnée, qui prévoit que Lausanne ait des capacités d'engagement complètes – et je ne parle pas ici des tâches judiciaires.

Si on veut avoir des capacités d'engagement, cela veut dire aussi parfois conduire des opérations complètes et complexes ; ce n'est pas simplement recevoir des appels, même s'il faut effectivement qu'on puisse avoir un centre d'alarme et d'engagement. C'est le choix qui a été fait, avec une solution financièrement intéressante du point de vue de l'investissement. Ce n'est pas plus coûteux de le faire sur deux sites que sur un seul ; c'est même plutôt moins cher, pour la Ville en tout cas. C'est un modèle qui est quasiment

neutre du point de vue des coûts de fonctionnement. Je dirais donc qu'on s'en sort bien pour moderniser entièrement l'outil d'alarme et d'engagement de la police municipale.

Maintenant, s'agissant de la question des tâches judiciaires, je ne peux que me borner à vous répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises. Evidemment, si une décision devait être prise à un moment donné, le Conseil communal en serait nanti ; aucune décision ne sera prise dans le dos de quiconque.

Nous avons ouvert les discussions sur le financement et l'organisation des tâches judiciaires. Je rappelle que nous payons aujourd'hui 18 millions à double d'une certaine manière, puisque les Lausannois paient pour les tâches de sûreté et paient à nouveau pour la Police judiciaire lausannoise. Des discussions ont débuté avec le Conseil d'Etat au printemps 2013, et deux séances de négociations ont eu lieu ; une prochaine aura lieu au mois de mars. A ce jour, il y a encore plusieurs modèles possibles. On ne sait d'ailleurs pas si ces négociations aboutiront et, cas échéant, à quel modèle elles aboutiront. On a eu par ailleurs un changement de chef de département au niveau cantonal, ce qui fait que des démarches devront être réengagées et reprises, puisque la configuration a aussi changé sur ce plan. Je ne peux donc pas vous donner de réponse, mais je peux vous confirmer que le préavis que vous votez aujourd'hui n'a strictement aucune influence sur cette question.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR), rapportrice** : – La commission a voté en bloc et à l'unanimité les trois conclusions du préavis.

**Le préavis est adopté avec quelques abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/29 de la Municipalité, du 4 juillet 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'943'400 francs, destiné à couvrir les frais de réalisation du nouveau système d'aide à l'engagement du Corps de police ;
- d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 388'700 francs par la rubrique 3101.331 du budget du Corps de police ;
- de faire figurer sous la rubrique 3101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

## **Réservoir du Calvaire**

### **Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites**

Préavis N° 2013/55 du 31 octobre 2013

Direction des travaux

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit de 10'200'000 francs (HT) pour financer la reconstruction du réservoir du Calvaire. Le nouveau réservoir sera constitué de trois cuves d'une capacité totale de 9'000 m<sup>3</sup> et d'une station de pompage. La fourniture et pose des conduites de raccordement de la station de

pompage sur l'avenue de la Sallaz et sur le haut de l'avenue du Bugnon par le chemin des Falaises font aussi l'objet de ce préavis.

Un compte d'attente de 350'000 francs a été ouvert en 2013 pour le financement de la part des études réalisées en 2013 relatives à cet objet.

Ce projet est lié au programme de valorisation du patrimoine de la Ville de Lausanne. Dans le cas présent, il est projeté de réaliser 162 logements sur l'ouvrage décrit ci-avant.

## 2. Préambule

*« Entre 1865 et 1868, la Commune décide de réagir contre la pénurie d'eau et fait exécuter le captage et l'amenée des eaux dites « des Cases », dont les sources se situent entre Pully et Belmont, ce qui double la quantité d'eau à disposition. De plus, la création du réservoir du Calvaire sur les hauteurs de Lausanne permet, pour la première fois, une distribution sous pression. A une altitude de 585 mètres, le réservoir dessert l'ensemble de la ville en utilisant une alimentation en cascade. Cet écoulement sous pression offre, en outre, la possibilité de constituer le premier corps de sapeurs-pompiers et sauveteurs de Lausanne. »<sup>5</sup>*

Les cuves construites en 1868 sont toujours en fonction, d'un volume de 1'400 m<sup>3</sup> chacune. En 1924, trois autres cuves de 3'700 m<sup>3</sup> ont été construites pour faire face au besoin d'eau grandissant de la Ville de Lausanne. Les radiers de ces cuves sont au même niveau, mais les trois cuves de 1924 ont une plus grande hauteur, ce qui complique leur exploitation. Un système de fermeture de l'alimentation des cuves les plus basses doit être activé lorsque les plus hautes sont pleines. Le volume total des cuves, soit 14'000 m<sup>3</sup>, est ainsi difficilement exploitable en totalité et pourra être diminué dans le nouveau réservoir.

Dans les années 80, tous les revêtements intérieurs ont dû être refaits, soit par la pose d'une bâche plastique dans les cuves les plus anciennes, soit par lissage d'une couche de mortier spécial sur une couche dite d'accrochage sur les murs des trois cuves de 1924.

Aujourd'hui l'état de ces revêtements n'est plus acceptable : il est constaté d'une part de nombreuses fuites de l'ouvrage (étanchéité vieillissante par exemple) et, d'autre part, l'apparition de microorganismes en grand nombre qui ne peuvent être tolérés dans l'eau potable. Cela nécessite, depuis de nombreuses années, plusieurs nettoyages annuels afin d'assurer la qualité de l'eau, ce qui engendre une charge d'exploitation importante.

Une station de pompage avait été intégrée au projet de 1924. Elle sera reconstruite et adaptée dans le nouveau projet, afin de conserver un refoulement d'eau vers les réservoirs de Grangette et de Bellevaux.

Le site du Calvaire, extrêmement bien placé au centre de Lausanne et jouissant d'une vue magnifique sur le lac et la Savoie, est lié à un projet de logements sur les cuves et la station de pompage. La Municipalité a octroyé la valorisation de ce site à la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement SA (SILL) et la Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière (SCILMO). Un concours d'architecture a été lancé et remporté par le bureau MPH Monnerat Petitpierre Hunger architectes avec le projet CLIFF. Le projet de remplacement du réservoir et de la station de pompage a été intégré dans le cahier des charges du concours. **eauservice** y représente la Ville de Lausanne en tant que maître d'ouvrage pour la partie « Réservoir ». Il sera ainsi possible de créer 162 nouveaux logements idéalement situés (annexe 1).

Le réservoir du Calvaire est l'un des sites gérés par **eauservice** dont le potentiel de valorisation est le plus important. Ultérieurement, la Municipalité envisage également la valorisation des sites de Grangette, Dailles et Saint-Sulpice.

<sup>5</sup> DIRLEWANGER, Dominique, *Les services industriels de Lausanne*, Lausanne : Histoire et société contemporaines, 1998, p. 58

Ce projet a reçu un excellent accueil lors de la présentation au public. Il est envisagé de construire le réservoir en 2014-2015 pour permettre la construction des logements dès 2016.

### **3. Situation générale du réservoir du Calvaire**

Le réservoir du Calvaire alimente le réseau de distribution du Calvaire. Le plan des zones de pression (annexe 2) permet de visualiser la position centrale de ce réseau dans la ville de Lausanne.

Le réservoir est alimenté par les sources du Pays-d'Enhaut et celles du Pont-de-Pierre, et par pompage depuis le réservoir de Montétan. L'eau des sources passant par la station de La-Croix-sur-Lutry, il est possible d'y ajouter de l'eau en provenance des usines de Lutry et de Bret.

Contrairement à la plupart des réservoirs d'eau service, celui du Calvaire n'a pas de doublon sur le même étage de pression (589 mètres). Ceci a pour conséquence qu'en cas de mise hors service de la conduite de départ du réservoir vers le réseau pour une raison ou pour une autre, l'alimentation en secours du réseau Calvaire est délicate, car tout raccordement avec les réseaux voisins est sujet à des différences de pression. Si la pression du réseau voisin est supérieure il y a mise en surpression de tout le réseau Calvaire avec risque de ruptures, et si la pression est inférieure le réseau Calvaire se vide.

Cependant des solutions sont possibles au moyen de vannes de réduction de pression, qui permettent, à partir d'un réseau supérieur, d'alimenter le réseau Calvaire sans en augmenter la pression. Trois connexions de ce type sont actuellement en place et permettront d'alimenter le réseau Calvaire pendant la phase de travaux.

Afin de sécuriser l'alimentation à long terme du réseau, il est prévu de poser deux conduites en parallèle dès la sortie de la station de pompage, ce qui permet d'avoir un réseau maillé déjà sur le tronçon du chemin des Falaises.

La description du réservoir du Calvaire avec ses trois cuves et sa station de pompage était incluse dans le cahier des charges du concours d'architecture pour la construction de logements. Dans le projet de logements, la station de pompage a été déplacée 80 mètres plus au nord sur ce chemin et les conduites de raccordement devront donc y être posées. Il s'agit des conduites d'arrivée des sources du Pont-de-Pierre et du Pays-d'Enhaut, ainsi que des deux conduites de départ vers le réseau Calvaire. La conduite de pompage en direction de Grangette passera sous une des nouvelles cuves en direction de l'avenue de la Sallaz, alors que la conduite en direction de Bellevaux part à l'ouest et descend dans le Vallon.

### **4. Dimensionnement des cuves et de la station de pompage**

Le réservoir du Calvaire doit permettre d'alimenter en eau le réseau Calvaire, soit environ 25'000 habitants et un grand nombre de commerces et entreprises lausannois. Il doit aussi pouvoir servir de volume tampon pour l'exploitation des sources du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre. En effet, les sources ont un débit en bande, 24 heures sur 24, alors que la consommation se fait selon un profil journalier dicté par les besoins des consommateurs. Cette différence entre la consommation et les ressources, intégrée sur un jour, donne un volume minimum de stockage nécessaire pour ne pas perdre d'eau par trop-plein. Ce volume minimum est fonction du débit des sources, qui fluctue selon les saisons. Ainsi, dans les grandes lignes, pour la période froide qui correspond à l'étiage des sources du Pays-d'Enhaut, un volume minimum de 6'000 m<sup>3</sup> est nécessaire. Par contre pour la période des hautes eaux, le calcul donne un volume minimal de 9'000 m<sup>3</sup>. Les débits de transit d'eau vers d'autres réseaux, supérieurs ou inférieurs, ainsi qu'un volume de réserve pour la défense incendie sont aussi pris en compte dans ce dimensionnement.

Normalement, les cuves des réservoirs sont nettoyées et entretenues une fois par an pendant la saison froide, qui est celle de moindre consommation. Pour ce faire, elles doivent être vidées et mises hors service. A partir de ces données il a donc été décidé de

construire trois cuves de 3'000 m<sup>3</sup> chacune, permettant d'entretenir les cuves pendant la saison froide en en mettant successivement une hors service, et donc deux en exploitation, avec un volume minimum de 6'000 m<sup>3</sup>. En période de hautes eaux, les trois cuves doivent être en service.

La station de pompage permettra de refouler de l'eau dans les mêmes deux directions qu'aujourd'hui, soit dans les réseaux de Grangette et de Bellevaux. Chaque direction de pompage sera dotée de deux pompes, afin d'assurer la fiabilité du ravitaillement en eau des différents réseaux. Une pompe de recirculation permet, en cas de problème de qualité, de procéder à une désinfection dans la boucle de recirculation interne au réservoir. Un retour d'eau à partir des réservoirs de Bellevaux et Grangette vers Calvaire est également prévu pour pallier des problèmes sur les alimentations normales.

## 5. Planification des travaux

L'ensemble du projet est composé de deux parties, une appelée « Réservoir » et l'autre « Logements », toutes deux construites sur un terrain de la Ville.

Pour ce qui concerne la partie « Réservoir », une mise à l'enquête conforme au plan d'affectation actuel doit être publiée, afin d'obtenir l'autorisation de construire qui est accordée par le Canton.

La partie « Logements » du projet, construite en partie sur le nouveau réservoir, sera sise sur la même parcelle propriété de la Ville de Lausanne et un droit de superficie (DDP) doit être établi. Pour ce faire, la mise à l'enquête d'un nouveau PPA intégrant les parties « Réservoir » et « Logements » doit être publiée. La construction de la partie « Logements » ne pourra commencer qu'une fois le nouveau PPA accepté et l'acte constitutif du droit de superficie signé.

Pour la partie « Réservoir », qui fait l'objet du présent préavis, les travaux de construction sont planifiés de la manière suivante.

Dépose du préavis	oct. 2013 - nov. 2013
Mise à l'enquête	nov. 2013 - déc. 2013
Appel d'offres gros œuvre	janv. 2014
Décision du Conseil communal (estimée)	fév. 2014
Appel d'offres équipement hydraulique	fév. 2014
Appel d'offre équipement électrique	fév. 2014
Pose de conduites au ch. des Falaises	printemps 2014
Construction du gros œuvre	septembre 2014
Installation équipement hydro-électrique	2015
Raccordements sur av. de la Sallaz	automne 2015
Mise en service du réservoir	hiver 2015

La construction du gros œuvre pourrait être avancée en fonction de la démolition des terrains de tennis.

## 6. Développement durable

A partir de 1877, puis de 1901, les eaux du Pont-de-Pierre et du Pays-d'Enhaut arrivent par gravité dans le réservoir du Calvaire. Ce réservoir est placé à l'altitude précise qui permet d'acheminer cette eau sans pompage et sans avoir besoin de « casser » la pression. Son renouvellement s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une alimentation en eau économe en énergie.

La grande durée de vie d'un tel ouvrage, qui peut dépasser le siècle, l'inscrit dans une vision à long terme en participant à l'approvisionnement d'un élément vital à plusieurs générations. L'expérience d'eauservice dans la réalisation de cuves en béton, opération

délicate si l'on veut garantir une eau de qualité et un ouvrage durable, évite l'utilisation de revêtement synthétique.

## 7. Conséquences financières

### 7.1 Coût des travaux

Le coût estimatif total s'élève à 10'200'000 francs (HT) et se décompose de la manière suivante :

Études	900'000.-
Fourniture et pose conduites de raccordement	950'000.-
Démolition villas / terrassement	1'850'000.-
Construction gros-œuvre	4'000'000.-
Équipement hydro-mécanique et armatures hydrauliques	1'500'000.-
Équipement électrique	500'000.-
Divers et imprévus (5%)	500'000.-
Montant total (HT)	10'200'000.-

### 7.2 Subventions

Le réservoir du Calvaire permet aussi de répondre au besoin de la défense incendie. Il peut ainsi bénéficier d'une subvention, estimée à 10% des montants investis, accordée par l'ECA. Une demande sera faite dès la mise en service de ce nouvel ouvrage afin que la Ville de Lausanne puisse toucher ces subventions.

### 7.3 Conséquences sur le plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces travaux pour les années 2013 à 2016 est le suivant :

(en milliers de CHF)	2013	2014	2015	2016	Total
Dépenses d'investissements	300.0	6'000.0	3'900.0		10'200.0
Recettes d'investissements	-300.0	-6'000.0	-3'900.0		-10'200.0
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'augmentation des coûts du projet par rapport aux 8 millions de francs prévus au plan d'investissement publié est due à l'affinement du projet et au résultat du concours d'architecture. La configuration des bâtiments d'habitation nécessitera des constructions renforcées pour certains murs porteurs ainsi qu'un raccordement plus éloigné de la station de pompage aux conduites de transport et de distribution.

L'intégralité des investissements est prévue d'être financée à travers le fonds de réserve et de renouvellement d'eau service doté actuellement de 16'660'294.91 francs.

### 7.4 Incidence sur le personnel

Aucune incidence sur les charges de personnel interne n'est à prévoir dans la phase de démolition et de reconstruction du réservoir. Les prestations du personnel d'eau service sont financées par le budget annuel de fonctionnement.

Les besoins en personnel pour la phase d'exploitation du nouveau réservoir ne seront pas plus élevés que pour l'ancien réservoir.

### 7.5 Conséquences sur les charges d'exploitation

Le remplacement de ce réservoir n'aura pas d'impact sur les charges d'exploitation d'eau service.

**7.6 Charges d'intérêts**

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 154'300 francs par année.

Cette charge d'intérêt théorique est donnée uniquement à titre d'indication, car aucun intérêt ne sera facturé au service du fait que l'objet est préfinancé par un fonds de réserve et de renouvellement.

**7.7 Charges d'amortissement**

Les amortissements seront compensés par la dissolution partielle du fonds de réserve et de renouvellement, en fonction du montant effectivement dépensé chaque année.

**7.8 Conséquences sur le budget de fonctionnement**

	2013	2014	2015	2016	Total
<i>Personnel suppl. (en EPT)</i>	0	0	0	0	0
<b>(en CHF)</b>					
<i>Charges de personnel</i>	0	0	0	0	0
<i>Charges d'exploitation</i>	0	0	0	0	0
<i>Charge d'intérêts</i>	0	0	0	0	0
<i>Amortissement</i>	300.0	6'000.0	3'900.0	-	10'200.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>300.0</b>	<b>6'000.0</b>	<b>3'900.0</b>	<b>-</b>	<b>10'200.0</b>
<i>Diminution de charges</i>	-	-	-	-	-
<i>Revenus</i>	-300.0	-6'000.0	-3'900.0	-	-10'200.0
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

**8. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2013/55 de la Municipalité, du 31 octobre 2013;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 10'200'000 francs (HT) destiné aux travaux ;
2. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente N° 4700.581.446, ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, **eauservice** ;
4. de compenser la charge d'amortissement par un prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement d'**eauservice** ;
5. de porter en recette d'investissement les éventuelles subventions à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Bertrand Picard (PLR), rapporteur, Séverine Evéquo (Les Verts), Nicolas Gillard (PLR), Françoise Longchamp (PLR), André Mach (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Johan Pain (La Gauche), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Sandrine Schlienger (UDC).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

### Rapport photocopié de M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur

<i>Participant(e)s :</i>	Conseil communal : Mmes Longchamp, Evéquo, Schlienger, MM. Picard (rapporteur), Gillard, Mach, Ruiz Vazquez, Ostermann, Pain Direction des travaux : M. Français eauservice : Mme Burgy (PV), MM. Apothéloz, Favrod service d'urbanisme : Mme Burckhardt
<i>Excusé(e)s :</i>	Mme Allaz
<i>Date de la séance :</i>	Vendredi 6 décembre 2013, 8h, Direction des travaux, salle 368

#### 1. Objet de l'étude

Après avoir salué les participants et les invités, le rapporteur passe la parole au Directeur et à ses collaborateurs pour une présentation de l'objet du préavis, que l'on pourrait résumer ainsi : remplacement après démolition du réservoir du Calvaire pour cause de vétusté.

La question de la démolition du tennis et du boulodrome ainsi que de la villa reste un sujet annexe, traité en cours de discussion.

La construction des bâtiments au-dessus du réservoir ne fait pas partie du présent préavis.

#### 2. Rapide présentation technique par M. Apothéloz et diverses questions en relation avec ces aspects

M. Favrod illustre les problèmes rencontrés avec le réservoir actuel (fissures, étanchéité vieillissante, biofilms) qui ne sont pas acceptables pour les critères de qualité de l'eau. Une réparation sans changement des cuves ne semble pas possible et l'état général de l'installation nécessite impérativement une profonde remise à niveau, impliquant sa démolition et reconstruction.

#### 3. Le nouveau projet

- Il y aura 3 cuves de 3'000 m<sup>3</sup>, ce qui constitue un volume moindre mais qui sera plus rationnel et suffisant comme expliqué plus haut.
- La station de pompage comportera 4 pompes et 1 pompe de recirculation.

#### 4. Discussion générale et questions

- Un Commissaire demande quel est le risque d'une rupture d'alimentation au centre-ville durant les travaux. M. Français explique qu'il n'y en aura pas car le maillage de la distribution d'eau à Lausanne est tel que cette zone pourra être alimentée par d'autres réservoirs via des pompes.
- Un Commissaire souhaite savoir s'il y aura une suppression des places de parc au chemin des Falaises. M. Français indique qu'il n'y aura pas de places de parc durant les travaux, et qu'ensuite ce chemin sera requalifié. Mme Burckhardt ajoute que le PPA prévoit que la moitié Nord sera maintenue et que le reste sera compensé.

- Un Commissaire souhaite connaître la manière dont cette zone sera alimentée durant les travaux et d'où viendra l'eau. M. Apothéloz explique qu'à la sortie du réservoir du Calvaire il y a une connexion avec un autre réservoir (Grangette) avec une vanne de régulation qui va permettre de casser la pression et d'alimenter en direct la zone sans passer par le réservoir. D'autres connexions de ce type existent, notamment à Montétan. Il précise qu'eauservice fait depuis 2 mois des essais sans réservoir avec différents scénarii et que tout fonctionne normalement.
- Un Commissaire demande quel est le taux de remplissage moyen du réservoir. M. Apothéloz répond qu'il est prévu pour environ une journée afin de ne pas perdre l'eau qui vient des sources. Un peu moins de la moitié du volume est gardé pour la défense incendie ou en cas de rupture dans le réseau.
- Un Commissaire demande si les villas ont été rachetées par la Ville. M. Français répond que tout le terrain, y compris le cimetière, est déjà propriété de la Ville. Les locataires sont au courant du planning des travaux depuis longtemps.
- Un Commissaire fait remarquer que dans la présentation technique il a été dit à plusieurs reprises que l'accès à certaines cuves était dangereux. Est-ce que les gens d'aujourd'hui sont moins habiles ? M. Favrod indique que les normes de sécurité ont évolué, ce qui a eu pour résultat de faire baisser les accidents de travail. Aujourd'hui ce réservoir doit être remis aux normes.
- Une Commissaire se demande ce qu'il adviendra de la villa et du tennis house mentionnés dans le titre du préavis et dont on ne parle plus ensuite. Feront-ils partie d'un second PPA ? M. Français explique que la villa et les tennis seront complètement démolis.
- Elle déplore que les tennis disparaissent car il y a peu d'équipements sportifs au centre-ville. M. Français répond qu'une solution est en cours de réflexion pour la requalification des tennis et du terrain de pétanque à proximité de la zone. Aucun accord formel n'a encore été trouvé au niveau de la Municipalité. Le problème se pose au niveau du planning tel qu'indiqué dans le préavis avec un début des travaux au 1<sup>er</sup> septembre alors que ceux-ci pourraient débiter au printemps 2014. Or les membres du club de tennis souhaitent rester pour l'entier de la saison. C'est pourquoi c'est un scénario pessimiste qui a été mis dans le planning.
- Un Commissaire demande si les villas ont été rachetées par la Ville. M. Français répond que tout le terrain, y compris le cimetière, est déjà propriété de la Ville. Les locataires sont au courant du planning des travaux depuis longtemps.
- Un autre Commissaire constate que la future capacité du réservoir est moindre. Cela veut-il dire qu'actuellement il y a des pertes d'eau ? M. Apothéloz répond qu'il n'y a que 3 cuves qui sont utilisées, les 2 autres étant situées à un niveau inférieur, leur volume est mal exploité. D'autre part le réseau a été amélioré ce qui amène aussi plus de sécurité d'approvisionnement.
- Il se demande si 9'000 m<sup>3</sup> sont suffisants. M. Apothéloz le confirme en précisant que tous les équipements seront redondants.
- Un autre Commissaire met en évidence la situation actuelle qui occasionne une charge supplémentaire d'exploitation (2 nettoyages annuels du réservoir). Connaît-on le futur gain d'exploitation annuel ? M. Favrod répond qu'il faut compter 1 homme x mois pour nettoyer un réservoir. Cela constituera une amélioration par rapport aux 4 hommes x mois actuels.
- Un Commissaire répond que cela est contraire au point 7.5 où l'on dit que le remplacement du réservoir n'aura pas d'impact sur les charges d'exploitation.

M. Apothéloz admet qu'il y a un gain, et précise que les gens qui étaient occupés à ces tâches pourront être réaffectés à d'autres travaux.

- Un Commissaire souhaite connaître la procédure qui a octroyé le marché aux 2 investisseurs mentionnés dans le préavis. M. Français explique les raisons pour lesquelles il a été choisi de travailler avec la Maison ouvrière.
- Une Commissaire souhaite connaître le périmètre du concours. M. Français répond que le concours a été fait en 2 tours et que le réservoir faisait partie du périmètre.
- Elle demande si la mise à l'enquête est en cours. M. Apothéloz confirme que c'est bien le cas.
- Un Commissaire est surpris que le Conseil communal doive voter un crédit avant de se prononcer sur le PPA. Or selon les chapitres 3 et 7.3 le projet de réservoir dépend du PPA. M. Français reconnaît qu'il s'agit d'une remarque pertinente. L'objectif politique de ce projet est de réaliser des logements. Cela fait partie du programme de législature et ne devrait donc pas constituer une surprise pour la population. D'autre part, lors du lancement du concours, un compte d'attente a été demandé et obtenu du Conseil communal. Le projet a été fait et le réservoir constituait une des conditions-cadre. Le résultat du concours désigne un seul bureau d'ingénieurs qui a été mandaté pour s'occuper du réservoir et de la partie logements.

Le rapporteur demande : que se passerait-il en cas de refus du PPA ? Cela aurait-il une incidence sur ce préavis ? Selon le Municipal, si le Conseil communal abandonnait le PPA, les effets secondaires pour la construction du réservoir seraient minimaux (aspect financier de l'ordre de Frs. 500'000.-). Le projet de réservoir est indépendant du PPA logements. Il sera construit tel que projeté.

- Un Commissaire ne comprend pas pourquoi la subvention à l'ECA sera demandée une fois l'ouvrage terminé. M. Français répond que cela est la procédure normale, l'argent est toujours demandé après la fin des travaux, sur factures finales.
- Un Commissaire demande comment le fonds de réserve est alimenté jusqu'à ce jour. M. Apothéloz explique qu'il y a 2 fonds de réserve à **eauservice**, l'un constitué pour rénover l'usine de Saint-Sulpice, l'autre pour les autres ouvrages. Celui qui est concerné par le préavis est alimenté à la fin de l'année par une part de l'excédent de revenu s'il y en a un. M. Français ajoute qu'une partie de la réponse se trouve déjà dans le préavis 2011/03 Plan stratégique de la distribution de l'eau qui a été voté par le Conseil communal. Le bénéficiaire d'**eauservice** est surveillé par M. Prix et nous avons l'obligation d'investir.
- Un Commissaire demande s'il y a d'autres réservoirs dans le même état que celui du Calvaire et dans ce cas, que se passera-t-il puisqu'il y aura moins de marge dans le fonds. M. Apothéloz explique qu'il y a d'autres réservoirs concernés mais qu'ils sont dans un meilleur état que celui-ci. Il n'y aura pas de travaux prévus avant 4-5 ans. M. Français ajoute qu'il y a 2 réservoirs où l'on pourrait valoriser le foncier de la même manière qu'on le fait pour ce réservoir-ci.
- Un Commissaire insiste sur le fait que la plus-value de 8 à 10,2 millions est clairement indiqué comme due au bâtiment qui sera construit au-dessus. Le surcoût sera-t-il payé par le fonds ou imputé au constructeur ? M. Apothéloz répond que si le bâtiment sera fait, il y aura une rétrocession de 500'000.- qui correspond au surcoût dû au projet de logements.
- Un Commissaire ne comprend pas la raison de l'augmentation de 8 à 10,2 millions. M. Français explique que le service donne une estimation sans avoir

fait de projet au moment de l'élaboration du plan des investissements. La majeure partie de l'augmentation est due à l'affinement du projet.

- Un autre Commissaire demande ce qu'on obtiendrait si on devait chiffrer les surcoûts imputables à la dalle. M. Favrod ajoute que la forme du réservoir a conditionné la forme du bâtiment au-dessus et qu'en conséquence il n'y a pas une grosse plus-value.
- Un Commissaire demande s'il est d'usage qu'un amortissement soit instantané lorsqu'on utilise un fonds. Selon lui il faudrait plutôt faire un amortissement sur 30 ans, qui correspondrait mieux à la durée de l'ouvrage. M. Français indique que ce chapitre a été écrit tel quel selon les indications du service financier. M. Apothéloz rajoute que la remarque est pertinente car effectivement cela correspondrait mieux à la réalité.

La parole n'étant plus demandée, le rapporteur propose de voter les conclusions de manière séparée.

- 1<sup>ère</sup> conclusion**      **Acceptée par 8 voix et 1 abstention**
- 2<sup>ème</sup> conclusion**    **Acceptée à l'unanimité**
- 3<sup>ème</sup> conclusion**    **Proposition d'amendement du texte : "d'amortir annuellement selon le point 7.8 le crédit mentionné sous chiffre 1, etc..."**  
**La conclusion est acceptée par 8 voix et 1 abstention.**
- 4<sup>ème</sup> conclusion**    **Acceptée par 8 voix et 1 abstention**
- 5<sup>ème</sup> conclusion**    **Acceptée à l'unanimité**

Le rapporteur remercie chacun pour sa participation et clôt la discussion.

#### Discussion

**M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur** : – Lors de cette commission, qui a rencontré un succès évident auprès de la majorité des commissaires, il est resté un certain nombre de questions. Je tiens à relever la vitesse à laquelle les services de M. Français ont répondu à ces doutes et à ces points peu clairs. Je les résume brièvement.

Il y avait une question en suspens sur la date d'ouverture du chantier, qui aurait lieu au mois d'avril déjà. En ce qui concerne les tennis, où il y avait également un doute, cela a été traité tout à l'heure ; il y aura donc un transfert sur le terrain de football et de jeu et les crédits spécifiques seront demandés ultérieurement.

La question qui a fait le plus débat est celle de l'amortissement. Les services nous ont répondu que cet amortissement avait été intégralement préfinancé par le Fonds de réserve et de renouvellement et qu'il était donc logique de proposer d'amortir en fonction des dépenses annuelles par prélèvement sur le fonds. L'investissement ayant été totalement préfinancé par ce fonds, il n'y aura plus d'amortissement à la fin des travaux, ce qui est conforme aux souhaits de M. Prix.

La discussion est ouverte.

**M. Roland Ostermann (Les Verts)** : – Je reviens sur la question de l'amortissement, qui pose une question de principe. Peut-on, comme ici, utiliser un fonds pour payer comptant un investissement, sans que, par la suite, on ait une trace de la dépense pendant la durée de vie de l'installation ? La notion d'amortissement à laquelle on renonce ici a pour but de faire peser la charge de la construction sur les utilisateurs pendant un certain temps ; cela contribue à la transparence des coûts.

Comme mentionné dans le rapport de la commission, la procédure choisie pour le réservoir du Calvaire a aussi étonné le chef de service concerné, qui s'est plié à la décision du Service financier. Ce dernier nous a communiqué qu'il reste sur sa position. A mon sens, il

aurait pu se rabattre sur un financement immédiat par le fonds qui lui serait remboursé sur trente ans par le budget d'**eauservice** ; ce dernier comptabiliserait ainsi ses frais. Je renonce à imposer un débat impromptu sur la question, mais j'exhorte les commissions des finances et de gestion de se pencher sur la manière dont on utilise l'argent des fonds.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert** : – Sans faire un grand débat sur les techniques comptables et d'amortissement de la Ville, à 22 h 10, après un long débat, je vous donne tout de même deux éléments importants.

La Ville a préfinancé l'entier de l'investissement concernant le réservoir du Calvaire par des montants alloués au Fonds de renouvellement et de réserve d'**eauservice** au fur et à mesure. Il n'y a donc pas d'impact majeur ponctuel sur le budget de la Ville – ceci par rapport au souci exprimé que ce soit le cas à un moment donné ; ce ne sera pas le cas, puisque ce sont des prélèvements sur le fonds.

Le problème que poserait un amortissement, en étalant ce prélèvement sur trente ans, serait que cela ferait croire artificiellement que, dans ce fonds, il y a encore de l'argent disponible, alors que le montant est engagé. Cela ne nous semble pas raisonnable de faire croire qu'un fonds possède encore des montants passablement élevés, alors que ce ne serait plus le cas, puisque les montants auraient été engagés.

Enfin, je confirme qu'il s'agit d'imputations comptables validées dans le cadre des négociations avec M. Prix. Nous vous proposons donc de ne pas remettre en cause cette méthode de comptabilisation. C'est un élément qui a été longuement discuté avec M. Prix, qui souhaite l'utilisation de ces fonds. Donc la méthode proposée nous semble adéquate, et il est important de la suivre. L'amendement de la commission ne pose par contre pas de problème, puisqu'il propose un choix comptable qui va dans le sens des propositions faites par la Municipalité.

La discussion est close.

**M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur** : – Les conclusions sont clairement favorables. La conclusion N° 1 a été acceptée par 8 oui et 1 abstention. La conclusion N° 2 a été acceptée à l'unanimité ; la N° 3 a été acceptée par 8 oui et 1 abstention ; la N° 4 par 7 oui et 2 abstentions. La dernière conclusion, la N° 5, a fait l'unanimité.

**Le préavis est adopté à la presque-majorité, avec 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2013/55 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 10'200'000 francs (HT) destiné aux travaux ;
2. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente N° 4700.581.446, ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement selon le point 7.8 le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, eauservice ;
4. de compenser la charge d'amortissement par un prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement d'eauservice ;
5. de porter en recette d'investissement les éventuelles subventions à recevoir.

**Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? »**

Développement polycopié

La Ville de Lausanne envisage d'implanter des éoliennes dans les bois du Jorat. Selon les études ces machines pourraient couvrir 13 % des besoins en électricité des Lausannois.

Le parc éolien bientôt mis à l'enquête comprendra 8 machines, 5 du type de celles qu'on peut voir en Valais, d'une puissance de 3 MW et 3 d'un type nouveau d'une super puissance de 7.5 MW et de 198 m de haut, au sommet des pales.

S'il est possible de simuler la réalité et les impacts visuels par des photomontages depuis tous les angles souhaités, l'appréciation du bruit généré par les machines est beaucoup plus difficile à imaginer.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'examiner la possibilité d'organiser la mise en place d'un « gabarit sonore » qui permettrait aussi bien à la population locale qu'aux usagers des zones de détente de la plaine de Mauvernay et des bois du Jorat, de se rendre compte du réel impact des machines en matière de bruit.

Actuellement, les informations à disposition font état des valeurs de bruit suivantes : « maximum 65 dB le jour et 55 dB la nuit » dans la zone comprenant les bois du Jorat et la zone de Mauvernay, et dans les zones d'habitation les plus proches les valeurs de bruit seraient de 50 dB le jour et 40 dB la nuit.

Ces valeurs sont certes intéressantes car elles permettent de comparer les différents bruits entre eux, il reste néanmoins difficile de se représenter ce que ces chiffres représentent concrètement et surtout ce que de telles valeurs signifient en absolu. On peut aussi relever que ces bruits sont fluctuants puisque le bruit d'une éolienne est discontinu et que l'échelle de dB est logarithmique.

A titre indicatif, quelques exemples glanés sur internet et Wikipédia

- 30 dB SPL = niveau de bruit de chuchotements
- 40 dB SPL = niveau de bruit d'une salle d'attente, d'un bureau tranquille
- 50 dB SPL = restaurant paisible
- 60 dB SPL = niveau de bruit d'un ordinateur personnel de bureau à 0,6 mètre
- 65 dB SPL = niveau de bruit d'une voiture roulant à 60 km/h à 20 mètres

Concrètement et afin de minimiser les coûts, les soussignés proposent que soit organisée une journée (ou plusieurs avec des conditions météo différentes) pendant laquelle serait amarré un ballon (par exemple ou d'un dôme) à l'emplacement de la plus haute éolienne équipée d'une source sonore (un ou des haut-parleurs) produisant le bruit d'une éolienne de même type que celle envisagée. Si nécessaire le gabarit pourrait être déplacé à d'autres endroits jugés critiques.

De façon à être le plus représentatif possible, les soussignés pensent qu'il serait justifié de faire appel aux services d'un conseil indépendant, par exemple au sein de l'EPFL (LEMA Dr Lissek) qui dispose d'une équipe et des compétences aptes à donner les indications techniques nécessaires pour une telle mise en œuvre.

Cette opération comporte, certes, un risque politique, c'est que la population locale et les usagers de ces zones estiment que cette implantation est inacceptable. En revanche, si l'impact mesuré est moindre et apparaît comme insignifiant, les opposants ne pourront plus avancer l'argument du bruit et la Municipalité pourra en toute quiétude lever les oppositions des organisations qui ont déjà manifesté leur réticence sur la base de cet argument.

Par sa signature le soussigné demande à ce que ce postulat soit transmis à la Municipalité.

Discussion préalable

**M. Charles-Denis Perrin (PLR)** : – Comme vous le savez, la Commune de Lausanne a mis à l'enquête l'implantation de huit éoliennes sur les hauts de Lausanne. Cinq sont du type de celles que vous voyez dans la région de Martigny, et trois sont d'un type nouveau, très puissant, de 7,5 mégawatts, et dont la hauteur des pales atteint 198 mètres.

Il est très facile de s'imaginer ce que cela peut être à partir de photomontages ; et je tiens à relever la réponse municipale, qui a confirmé que les photomontages distribués à Lausanne étaient conformes, j'entends, compte tenu de leur échelle, avec une petite nuance sur les gris. On doit donc prendre une décision à partir de cette information objective.

En revanche, en ce qui concerne le bruit émis par ces machines, c'est évidemment que c'est beaucoup plus difficile à apprécier. L'échelle du bruit s'exprime en décibels et c'est une échelle logarithmique, c'est-à-dire qu'elle augmente de manière exponentielle. Il est donc extrêmement difficile de se faire une idée. Alors, ce postulat demande à la Municipalité de simuler cet effet de bruit pour que la population puisse s'en rendre compte.

Comme cette idée me paraissait un peu délicate, j'ai évidemment pris langue avec l'Ecole polytechnique pour demander si c'était une idée farfelue. Car produire un bruit de cette importance est évidemment facile, mais un bruit qui représente celui d'une éolienne, c'est un peu plus difficile. La réponse de l'institut que j'ai consulté a été positive ; je propose donc, pour faciliter l'avance de cette consultation et pour lever les doutes que les personnes pourraient avoir quant au bruit, que l'on fasse cette simulation acoustique et que l'on pose des gabarits acoustiques. Pour gagner du temps, et parce que je ne vois pas très bien ce qu'on pourrait rajouter en commission, à part shooter la proposition si vous le souhaitez – mais je crois que, de manière générale, l'idée semble plutôt acceptée –, je vous propose de transmettre ce postulat directement à la Municipalité, pour qu'elle puisse trouver une solution rapidement.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Je vous encourage à transmettre ce postulat directement à la Municipalité. Il est évident que la question du bruit est un problème soulevé par un grand nombre des opposants, et que toutes les informations que nous pourrions donner préalablement à la construction sont les bienvenues, mais aussi préalablement à la possibilité pour eux d'agir devant les tribunaux – et avec l'espoir qu'ils n'iront pas jusque-là.

Je précise que ce sont effectivement des éoliennes de puissances différentes et que les plus puissantes sont susceptibles de faire plus de bruit que les autres ; mais ce n'est pas en vertu de leur hauteur. Elles seront toutes à peu près à la même hauteur et la hauteur du rotor sera à peu près équivalente pour toutes.

Cette proposition est excellente, mais cela posera un certain nombre de problèmes. D'abord, les bruits des éoliennes sont différents les uns des autres ; il y a plusieurs sortes de bruits – le bruit à la hauteur du rotor, qui peut diminuer selon la technologie choisie, le bruit des pales qui passent devant le mât, et ce n'est pas à la hauteur du rotor. Et puis, les bruits des éoliennes doivent être composés avec d'autres bruits. Le Canton est extrêmement intéressé à étudier cette problématique du masquage des bruits les uns par les autres ; s'il y a beaucoup de vent, vous allez sans doute entendre beaucoup plus le bruit du vent que celui de l'éolienne – c'est à certains régimes de vent que vous entendrez le plus l'éolienne. Il ne s'agit donc pas seulement de produire le bruit de l'éolienne, mais aussi de produire le bruit de l'éolienne en fonction des autres bruits dans les alentours, qui sont souvent des conditions au fonctionnement de l'éolienne.

Cette étude, qui intéresse probablement le Canton et les autres producteurs d'énergie éolienne, doit être entamée. Nous ferons tout notre possible pour qu'elle soit faite dans de bonnes conditions et pour que l'information qui en résulte soit utile tant aux partisans qu'aux opposants des éoliennes. Le problème que nous aurons peut-être sera que les

technologies évoquées par M. Perrin en termes de ballons ou de drones ne seront pas praticables ; nous devons peut-être mettre un mât de mesure et, évidemment, il serait très dommage que les opposants aux éoliennes fassent opposition à la construction du mât de mesure. C'est un risque que nous devons prendre et qui s'est déjà présenté à quelques occasions ; on verra dans quelle mesure on peut le minimiser. Mais, pour l'instant, effectivement, je vous confirme que, pour la Municipalité et pour la Société SI-REN, une telle proposition a toute sa valeur dans le débat public autour de l'énergie éolienne.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Charles-Denis Perrin « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées »**

Développement polycopié

La plupart des hommes et des femmes qui vivent en Suisse assurent leur subsistance par le produit de leur travail (revenu). Aussi le monde du travail représente-t-il une part essentielle de leur existence. Pouvoir accéder au monde de l'emploi et y être apprécié pour ses qualités professionnelles est donc important pour l'individu, économiquement et socialement. (FF 2001 1605 Message relatif à l'initiative populaire « Des droits égaux pour les personnes handicapées »).

Cela vaut aussi pour les personnes handicapées. Le marché de l'emploi n'est-il pas, par excellence, le révélateur de la capacité de notre société à intégrer les personnes handicapées. De plus, l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées fait appel à la solidarité entre les membres de la société et doit se manifester tout particulièrement dans le domaine du travail. Il appartient donc à chaque employeur de se demander, lors d'un nouvel engagement, si le poste peut être occupé par une personne handicapée ou si un poste à durée déterminée pourrait lui être proposé tant il est vrai que c'est dans le domaine professionnel que des discriminations sont les plus évidentes.

Dans le rapport-préavis no 2012/39, en réponse au postulat de M. Jean Tschopp, la Municipalité explique qu'elle entend prioritairement poursuivre ses efforts et tout mettre en œuvre pour le maintien des collaborateurs en situation de handicap en emploi. Si cette politique ne peut qu'être approuvée il n'en demeure pas moins que l'engagement de personnes dont le poste doit être aménagé en fonction de leurs possibilités ne doit pas être le fait d'initiatives ponctuelles, comme dit dans le préavis, mais faire l'objet d'une politique générale de la Commune.

Ce postulat demande donc que les cadres qui engagent des collaborateurs soient sensibilisés à l'ouverture de postes à des personnes handicapées, que des propositions viennent des services et qu'une politique générale avec des objectifs définis soit mise en place.

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts)** : – Ce postulat a été déposé suite au rapport-préavis de la Municipalité intitulé « Favoriser l'intégration des personnes handicapées ». Les réponses données par la Municipalité ne satisfont qu'en partie les Verts. Plus une économie est dynamique, plus le marché du travail devient difficile. Ceci est l'analyse du responsable d'économiesuisse pour le Tessin concernant le marché de l'emploi actuel. Nous pouvons donc sans peine imaginer que, si le marché de l'emploi est difficile pour des salariés sans problèmes de santé, les chances pour des personnes en situation de handicap de trouver un travail, et qui peuvent être victimes de préjugés infondés, sont minces.

Il faut cesser de croire que les travailleurs handicapés sont une charge pour l'employeur. Ils possèdent des formations à valoriser, ou désirent un reclassement dans une nouvelle profession que la Ville pourrait proposer. Le but de mon postulat est qu'une sensibilisation soit menée auprès des recruteurs et qu'une politique générale d'engagement en faveur de personnes en situation de handicap soit mise en place. Je propose, si c'est encore possible, que mon postulat soit traité par la même commission que celle qui traite du postulat Myrèle Knecht, vu que le sujet est semblable.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

La séance est levée à 22 h 30.

Abonnements :

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16

**Annexe**

Liste des membres du Conseil communal  
Législature 2011-2016

Mise à jour : 22 janvier 2014





Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. de Longeraie 7 1006 Lausanne	021 635 17 17	079 350 09 66 021 601 26 25	021 635 17 19 021 616 32 15	abbetarch@mac.com architecture@abbet-abbet.com	UDC
ADAM Yves	Comédien Enseignant	Rte de Marin 5B 1000 Lausanne 26		079 673 78 65 021 601 32 24		yvesadam.mac@mac.com	SOC
ALLAZ Christelle	Infirmière	Av. de Chailly 5 1012 Lausanne	021 314 22 70	079 645 08 93 021 652.62.13		ch-allaz@hotmail.com	SOC
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58.38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. de la Chablière 35 1004 Lausanne		078 872 59 19 021 646 56 26		eddy.ansermet@bluewin.ch	PLR
AUBERT Éliane	Directrice école sup. santé	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne	021 557 07 50	078 634 12 67 021 311 73 35	021 557 07 60	eliane.aubert@vd.ch elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur EPFL en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 653 64 45	079 513 94 72 021 648 07 89	021 653 21 28	valery.beaud@gmail.com	V
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne		079 862 32 73 021 323 98 74		sybergmann@hotmail.com	V
BETTSCHEART-NARBEL Florence	Avocate Féd. Romande des Consommateurs	Av. des Mousquines 38 1005 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BLANC Christiane	Constructrice métallique	Rte de Cojonex 2C 1000 Lausanne 25		079 376 24 02 021 784 27 34	021 784 27 34	blanc.christi@gmail.com andre.blanc.lausanne@gmail.com	PLR
BLANC Mathieu	Avocat	Av. Sainte-Luce 10 1003 Lausanne	021 863 63 00	079 488 53 41		mblanc@froriep.ch	PLR
BONNARD Claude	Chimiste Coll. sci. EPFL	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021 693 06 01	076 372 75 14 021 312 75 14		claudie.bonnard@citycable.ch	V
BOVET Laurianne	Enseignante spécialisée	Rue du Vallon 2 1005 Lausanne		021 311 07 61		laurianne.bovet@bluewin.ch	G
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079 257 18 32 021 784 51 05		marie-ange.b@citycable.ch	V
BUCLIN Hadrien	Assistant UNIL	Av. de Morges 17 1004 Lausanne		078 610 81 15		hadrien.buclin@unil.ch	G
BÜRGIN Daniel	Ingénieur informaticien	Rue St-Roch 30 1004 Lausanne	021 633 16 71	021 312 30 92		dbu@edenpics.com	UDC
CACHIN Jean-François		Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29	021 653 32 55	maurice.calame@citycable.ch	PLR
CARREL Matthieu	Juriste Avocat-stagiaire	Av. Menthon 19 1005 Lausanne		079 768 92 66 021 312 25 27		ma.carrel@bluewin.ch	PLR
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021 314 50 81	079 442 16 45 021 646 80 59		jean-marie.chauteems@bluewin.ch jean-marie.chauteems@chuv.ch	SOC
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne	021 310 66 18	078 802 08 72 021 624 67 85	021 310 66 01	muriel.chenaux@unia.ch muriel.mesnier@citycable.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 127 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55	021 652 83 75	jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant en droit	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		christe@udc-vaud.ch	UDC
CLERC Georges-André	Informaticien breveté	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne	021 316 02 48	079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	UDC
CLIVAZ Philippe	Secrétaire général Visions du Réel Nyon	Av. du Temple 21C 1012 Lausanne	022 365 44 52	079 643 75 67 021 616 41 43	022 365 44 50	ph.clivaz@citycable.ch	SOC
CORBOZ Denis	Musicien Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne		079 276 30 06 021 601 42 26		denis.corboz@lausanne-cc.org	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali	Secrétaire	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	021 312 06 76	079 609 53 38 021 601 16 15	021 320 06 97	magalicausaz@gmail.com	G
de HALLER Xavier	Avocat stagiaire	Ch. des Bruyères 1 1007 Lausanne		079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne-Françoise	Retraitée	Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15	021 648 47 57		ducommun@udc-vaud.ch	UDC
DUPUIS Johann	Doctorant FNS	Rue du Nord 2 1005 Lausanne	021 557 40 41	077 471 96 01		johann.dupuis@yahoo.fr	G
EGGENBERGER Julien	Enseignant	Av. Mon-Repos 4 1005 Lausanne		076 344 04 70		julien.eggenberger@citycable.ch	SOC
ÉVÉQUOZ Séverine	Ingénieure en gestion de la nature HES	Av. de la Dôle 14 1005 Lausanne	022 388 54 93	076 383 52 36 021 311 11 94	022 388 55 20	severine.evequoz@etat.ge.ch s.evequoz@bluewin.ch	V



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
FALLER Olivier	Musicien	Av. du Léman 16 1005 Lausanne	021 312 44 42	078 722 19 35 021 323 02 52	021 312 91 73	ofaller@bluewin.ch	SOC
FERRARI Yves	Architecte Sociologue	Rte Aloys-Fauquez 27 1018 Lausanne	021 648 10 76	079 549 65 40 021 648 10 62	086+N° mobile	yves.ferrari@verts.ch	V
FRACHEBOUD Cédric	ASP / Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	UDC
GAILLARD Benoît	Collaborateur personnel (Etat de VD)	Rue du Valentin 62 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électrique diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25	021 711 12 12	guy.gaudard@bluewin.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel s/Lausanne	021 646 11 41	079 606 20 25 021 646 11 41	021 648 64 89	a.geb@romandie.com	V
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 00	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@csd.ch	PLR
GILLARD Nicolas	Avocat	Pl. St-François 1 – CP 7191 1002 Lausanne	021 349 19 19	079 596 74 13 021 311 27 77		ngillard@carrard-associes.ch	PLR
GRABER Nicole	Architecte Paysagiste	Av. de l'Avant-Poste 21 1005 Lausanne	021 963 64 45	078 823 87 00 021 711 18 67		nicole.graber@gmail.com	V
GRAF Albert	Huissier courrier	Ch. du Val-d'Angrogne 6 1012 Lausanne	021 315 72 26	079 204 81 80 021 652 50 16		albert.graf@bluewin.ch albert.graf@lausanne.ch	UDC
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne	079 345 68 78	079 345 68 78		grandfa@citycable.ch	V
GUIDETTI Laurent	Architecte	Av. du Rond-Point 3 1006 Lausanne	021 331 04 40	079 587 74 05 021 647 65 77		laurent.guidetti@citycable.ch guidetti@tribu-architecture.ch	SOC
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. assurances indépendant	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HILDBRAND Pierre-Antoine	Juriste	Av. Floréal 7 1006 Lausanne	021 796 33 00	076 586 82 22		pahildbrand@hotmail.com	PLR
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	G
ICHTERS Anne-Lise	Retraitée	Case postale 113 1000 Lausanne 12		076 367 77 23		a.ichters@bluewin.ch	PLR



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
JAQUET-BERGER Christiane	Journaliste	Av. de Béthusy 60 1012 Lausanne		079 449 46 61 021 652 23 51		christiane.jaquet@gmail.com	G
JEANMONOD Alain	Avocat	Av. de Florimont 30 1006 Lausanne		078 743 99 13		alain.jeanmonod@gmail.com	PLR
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Av. Beauregard 1 1007 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01 021 544 80 42		henri@klunge.ch	PLR
KNECHT Evelyne	Comédienne	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	079 604 08 14			evelyne@popvaud.ch	G
KNECHT Myrèle	Assistante sociale	Ch. de Maillefer 123 1018 Lausanne	021 342 03 39	079 639 00 20 021 648 64 31		myrele@citycable.ch myrele.knecht@psb.admin.ch	SOC
LAPIQUE Gaëlle	Chargée de projet ONG	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	031 307 22 48	078 629 90 74		gal.lapique@gmail.com	V
LAURENT Jean-Luc	Inspecteur police cantonale du commerce	Av. de Chailly 34 1012 Lausanne	021 316 46 02	079 415 54 44 021 653 39 16		laurent@udc-vaud.ch	UDC
LITZISTORF SPINA Natacha	Directrice Politologue	Rue des Crêtes 2A 1018 Lausanne	022 329 99 29	021 311 55 79		litzistorf@equiterre.ch	V
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97	021 652 63 97	francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MARLY Gianna	Retraîtée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.marly@bluewin.ch	SOC
MARTI Manuela	Assistante de direction	Av. Juste-Olivier 22 1006 Lausanne		079 210 76 45 021 320 20 02		manuelamarti@bluewin.ch	SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	079 409 28 34	079 409 28 34 021 601 95 94	021 601 95 94	mayorisabelle@yahoo.fr	V
MEYSTRE Gilles	Directeur adjoint de Gastrovaud	Ch. du Bois-de-Vaux 19B 1007 Lausanne	021 320 80 21	079 204 52 15 021 624 88 13	021 320 60 86	gilles.meystre@gastrovaud.ch gilles.meystre@gmail.com	PLR
MICHAUD GIGON Sophie							V
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC
MOSCHENI Fabrice		Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne	021 619 06 75	079 658 49 24		moscheni@udc-vaud.ch fmoscheni@yahoo.fr	UDC



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MOTTIER Vincent	MSP	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	024 424 12 12	079 833 73 78 021 601 16 15	024 424 12 13	vincentmottier@bluewin.ch	G
MÜLLER Élisabeth	Nutritionniste retraitée	Av. Vinet 11 1004 Lausanne		021 320 25 81		emmuller@bluewin.ch	V
NEUMANN Sarah	Secrétaire générale HETSR	Place du Tunnel 8 1005 Lausanne	021 620 08 80	079 664 65 67 021 311 69 06	021 620 08 89	sarah.neumann@bluewin.ch	SOC
NSENGIMANA Nkiko	Politologue Chef de projet	Ch. du Salève 8 1004 Lausanne	021 315 62 15	079 959 37 28 021 648 74 04		nkiko.nsengimana@bluewin.ch nkiko.nsengimana@lausanne.ch	V
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 731 00 51	079 448 61 46 021 647 47 35		oberson@udc-vaud.ch	UDC
OPPIKOFER Pierre-Yves	Syndicaliste	Les Jardins de Prélaz 6 1004 Lausanne	021 648 19 35	078 712 75 13 021 646 00 63	021 648 19 37	oppikofer@ssp-ypod.ch	G
OSTERMANN Roland	Retraité	Rte de Praz-Gilliard 15 1000 Lausanne 26		021 784 15 23		ostermann@bluewin.ch	V
PAIN Johan	Conducteur tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatuch@sunrise.ch	G
PAYOT David	Travailleur social	Ch. du Bois-Gentil 58 1018 Lausanne	021 320 53 93	078 647 12 86 021 646 28 70		david.payot@lausanne-cc.org	G
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur EPFL Lic. HEC	Ch. des Coumenets 12B 1000 Lausanne 26		079 447 21 38 021 784 12 69		cd.perrin@bluewin.ch	PLR
PETERS Solange	Médecin oncologue	Av. des Figuiers 19 1007 Lausanne	079 556 01 92	078 759 43 76 021 729 31 40	021 314 01 67	solange.peters@chuv.ch	SOC
PHILIPPOZ Roland	Infirmier	Plaines-du-Loup 70 1018 Lausanne	021 643 62 29	078 603 08 58 021 647 18 97		rphilippo@yadoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Formateur diplômé Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne	021 652 90 62	021 652 90 22	021 652 90 76	bpicard@bluewin.ch	PLR
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical retraité	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne		079 212 16 13 021 646 25 08		michel.pitton@formatyp.ch blaisemichel.pitton@bluewin.ch	SOC
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	I.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
REBEAUD Laurent	Journaliste	Av. de Chailly 22 1012 Lausanne	021 316 05 14	078 927 22 50 021 652 65 25	021 316 40 52	lrebeaud@citycable.ch	V



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
RESPLENDINO Janine	Cadre infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne	021 316 42 12	021 652 96 04	021 316 42 72	jresplen@citycable.ch	G
ROSSI Vincent	Ing. EPFL - analyste environnement	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88	021 693 91 96	vincent.rossi@bluewin.ch vincent.rossi@quantis-intl.com	V
RUF Florian	Formateur pour adultes	Av. du Grammont 16 1007 Lausanne		076 505 05 61 021 601 23 61		florianruf.ch@gmail.com	SOC
RUIZ VAZQUEZ Francisco		Av. de Riant-Mont 10 1004 Lausanne		076 516 56 34 021 312 17 24		fruiuz@bluewin.ch	SOC
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmamm@citycable.ch yvan.salzmamm@me.com	SOC
SCHLIENGER Sandrine	Employée de commerce	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 683 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	UDC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TREZZINI Giampiero	Chef de projet	Av. Bergières 22 1004 Lausanne	021 316 42 45	078 712 16 43 021 646 51 38		giampiero@trezzini.net	V
VELASCO Maria	Conseillère sociale	Tribunal-Fédéral 38 1005 Lausanne	021 692 21 16		021 692 21 15	maria.velasco@unil.ch	V
VOIBLET Claude-Alain		Av. Vallombreuse 52 1004 Lausanne	021 806 32 90	079 251 22 06	021 806 32 91	voiblet@udc.ch	UDC
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		voutat.m@bluewin.ch marlenevoutat@yahoo.fr	G
WILD Diane	Biologiste Key Account Manager	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78 021 351 42 04	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
ZUERCHER Magali	Architecte EPFL Urbaniste FSU	Av. du Rond-Point 25 1006 Lausanne	021 619 90 90	079 509 83 59 021 601 83 59	021 619 90 99	magali_zuercher@bluemail.ch	SOC
ZÜRCHER Anna	Assistante sociale	Ch. des Bossons 13 1018 Lausanne	021 215 37 18	079 356 55 03 021 646 05 15		anna.zurcher@bluewin.ch	SOC



## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

### 1. GROUPE SOCIALISTE

(29 membres)

Président : M. Philippe **Mivelaz**

- |                                     |                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. <b>Adam</b> Yves                 | 16. <b>Marly</b> Gianna              |
| 2. <b>Allaz</b> Christelle          | 17. <b>Marti</b> Manuela             |
| 3. <b>Alvarez Henry</b> Caroline    | 18. <b>Mivelaz</b> Philippe          |
| 4. <b>Chautems</b> Jean-Marie       | 19. <b>Neumann</b> Sarah             |
| 5. <b>Chenau Mesnier</b> Muriel     | 20. <b>Peters</b> Solange            |
| 6. <b>Clivaz</b> Philippe           | 21. <b>Philippoz</b> Roland          |
| 7. <b>Corboz</b> Denis              | 22. <b>Pitton</b> Blaise Michel      |
| 8. <b>Decollogny</b> Anne-Françoise | 23. <b>Rastorfer</b> Jacques-Etienne |
| 9. <b>Eggenberger</b> Julien        | 24. <b>Ruf</b> Florian               |
| 10. <b>Faller</b> Olivier           | 25. <b>Ruiz Vazquez</b> Francisco    |
| 11. <b>Gaillard</b> Benoît          | 26. <b>Salzmann</b> Yvan             |
| 12. <b>Gazzola</b> Gianfranco       | 27. <b>Thambipillai</b> Namasivayam  |
| 13. <b>Guidetti</b> Laurent         | 28. <b>Zuercher</b> Magali           |
| 14. <b>Knecht</b> Mirelle           | 29. <b>Zürcher</b> Anna              |
| 15. <b>Mach</b> André               |                                      |

### 2. GROUPE PLR

Les Libéraux-Radicaux

(24 membres)

Président : M. Pierre-Antoine **Hildbrand**

- |                                      |                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. <b>Ansermet</b> Eddy              | 13. <b>Gillard</b> Nicolas          |
| 2. <b>Aubert</b> Eliane              | 14. <b>Henchoz</b> Jean-Daniel      |
| 3. <b>Bettschart-Narbel</b> Florence | 15. <b>Hildbrand</b> Pierre-Antoine |
| 4. <b>Blanc</b> Christiane           | 16. <b>Ichters</b> Anne-Lise        |
| 5. <b>Blanc</b> Mathieu              | 17. <b>Jeanmonod</b> Alain          |
| 6. <b>Cachin</b> Jean-François       | 18. <b>Klunge</b> Henri             |
| 7. <b>Calame</b> Maurice             | 19. <b>Longchamp</b> Françoise      |
| 8. <b>Carrel</b> Matthieu            | 20. <b>Meystre</b> Gilles           |
| 9. <b>de Haller</b> Xavier           | 21. <b>Pernet</b> Jacques           |
| 10. <b>de Meuron</b> Thérèse         | 22. <b>Perrin</b> Charles-Denis     |
| 11. <b>Gaudard</b> Guy               | 23. <b>Picard</b> Bertrand          |
| 12. <b>Gendre</b> Jean-Pascal        | 24. <b>Wild</b> Diane               |



### 3. GROUPE 'LES VERTS'

(20 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Sophie **Michaud Gigon**

- |                                   |                                     |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. <b>Beaud</b> Valéry            | 11. <b>Litzistorf Spina</b> Natacha |
| 2. <b>Bergmann</b> Sylvianne      | 12. <b>Mayor</b> Isabelle           |
| 3. <b>Bonnard</b> Claude          | 13. <b>Michaud Gigon</b> Sophie     |
| 4. <b>Brélaz-Buchs</b> Marie-Ange | 14. <b>Müller</b> Elisabeth         |
| 5. <b>Evéquo</b> z Séverine       | 15. <b>Nsengimana</b> Nkiko         |
| 6. <b>Ferrari</b> Yves            | 16. <b>Ostermann</b> Roland         |
| 7. <b>Gebhardt</b> André          | 17. <b>Rebeaud</b> Laurent          |
| 8. <b>Graber</b> Nicole           | 18. <b>Rossi</b> Vincent            |
| 9. <b>Grin</b> Claude Nicole      | 19. <b>Trezzini</b> Giampiero       |
| 10. <b>Lapique</b> Gaëlle         | 20. <b>Velasco</b> Maria            |

### 4. GROUPE UDC

**Union Démocratique du Centre**

(14 membres)

Président : Philipp **Stauber**

- |                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. <b>Abbet</b> Raphaël       | 8. <b>Graf</b> Albert           |
| 2. <b>Bürgin</b> Daniel       | 9. <b>Laurent</b> Jean-Luc      |
| 3. <b>Chollet</b> Jean-Luc    | 10. <b>Moscheni</b> Fabrice     |
| 4. <b>Christe</b> Valentin    | 11. <b>Oberson</b> Pierre       |
| 5. <b>Clerc</b> Georges-André | 12. <b>Schlienger</b> Sandrine  |
| 6. <b>Ducommun</b> Philippe   | 13. <b>Stauber</b> Philipp      |
| 7. <b>Fracheboud</b> Cédric   | 14. <b>Voiblet</b> Claude-Alain |

### 5. GROUPE 'LA GAUCHE'

**POP & Gauche en mouvement, solidarités, indépendants**

(13 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- |                                    |                                 |
|------------------------------------|---------------------------------|
| 1. <b>Bovet</b> Laurianne          | 8. <b>Mottier</b> Vincent       |
| 2. <b>Buclin</b> Hadrien           | 9. <b>Oppikofer</b> Pierre-Yves |
| 3. <b>Crausaz Mottier</b> Magali   | 10. <b>Pain</b> Johan           |
| 4. <b>Dupuis</b> Johann            | 11. <b>Payot</b> David          |
| 5. <b>Hubler</b> Alain             | 12. <b>Resplendino</b> Janine   |
| 6. <b>Jaquet-Berger</b> Christiane | 13. <b>Voutat</b> Marlène       |
| 7. <b>Knecht</b> Evelyne           |                                 |



## BUREAU DU CONSEIL

2013-2014

<b>Présidente :</b>	M <sup>me</sup> Natacha <b>Litzistorf Spina</b> (Les Verts)
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Jacques <b>Pernet</b> (PLR)
2 <sup>d</sup> vice-président :	M. Yvan <b>Salzmann</b> (Socialiste)
Scrutateurs :	M. Philippe <b>Ducommun</b> (UDC) M. Matthieu <b>Carrel</b> (PLR)
Scrutateur suppléant :	M. Philippe <b>Clivaz</b> (Socialiste)
Scrutatrice suppléante :	M <sup>me</sup> Marlène <b>Voutat</b> (La Gauche)

---

### Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil :	M. Frédéric <b>Tétaz</b> Tél. : 021 315 21 01 Télécopie : 021 315 20 02 Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch
Assistante administrative :	M <sup>me</sup> Dominique <b>Monbaron</b> Tél. : 021 315 21 03 Télécopie : 021 315 20 07 Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch
Secrétaires (gestion électronique de documents) :	M <sup>me</sup> Brigitte <b>Paillard</b> Tél. : 021 315 21 06 Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch
	M <sup>me</sup> Corinne <b>Zoss</b> Tél. : 021 315 21 06 Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch
Rédactrice du Bulletin du Conseil :	M <sup>me</sup> Patricia <b>Pacheco Delacoste</b> Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

---

### Bureau électoral général :

Présidente :	M <sup>me</sup> Natacha <b>Litzistorf Spina</b> (Les Verts), présidente du Conseil
Membres :	M. Philippe <b>Ducommun</b> (UDC), scrutateur M. Matthieu <b>Carrel</b> (PLR), scrutateur
Secrétaire:	M. Frédéric <b>Tétaz</b> , secrétaire du Conseil
Vice-président :	M. Jacques <b>Pernet</b> (PLR), 1 <sup>er</sup> vice-président du Conseil

---



## COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2011 pour la législature 2011-2016)

### GESTION

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, UDC
2. Eddy **Ansermet**, libéral-radical
3. Maurice **Calame**, libéral-radical
4. Jean-Luc **Chollet**, UDC
5. Magali **Crausaz Mottier**, La Gauche
6. Gianfranco **Gazzola**, socialiste
7. Claude Nicole **Grin**, Les Verts, *1<sup>er</sup> vice-présidente*
8. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical, *2<sup>e</sup> vice-président*
9. Alain **Hubler**, La Gauche, *président*
10. Alain **Jeanmonod**, libéral-radical
11. Manuela **Marti**, socialiste
12. Roland **Ostermann**, Les Verts
13. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
14. Laurent **Rebeaud**, Les Verts
15. Florian **Ruf**, socialiste

### FINANCES

Membres :

1. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
2. Claude **Bonnard**, Les Verts
3. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
4. Valentin **Christe**, UDC
5. Georges-André **Clerc**, UDC, *1<sup>er</sup> vice-président*
6. Philippe **Clivaz**, socialiste, *président*
7. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
8. Julien **Eggenberger**, socialiste
9. Benoît **Gaillard**, socialiste
10. Pierre-Antoine **Hildbrand**, libéral-radical
11. Françoise **Longchamp**, libérale-radical
12. Philippe **Mivelaz**, socialiste
13. Pierre-Yves **Oppikofer**, La Gauche
14. David **Payot**, La Gauche, *2<sup>e</sup> vice-président*
15. Giampiero **Trezzini**, Les Verts



## PÉTITIONS

- Membres :
1. Caroline **Alvarez Henry**, socialiste
  2. Marie-Ange **Brélaz-Buchs**, Les Verts
  3. Xavier **de Haller**, libéral-radical
  4. Anne-Lise **Ichters**, libérale-radical
  5. Henri **Klunge**, libéral-radical, *président*
  6. Evelyne **Knecht**, La Gauche, *2<sup>e</sup> vice-présidente*
  7. Francisco **Ruiz Vazquez**, socialiste
  8. Sandrine **Schlienger**, UDC, *1<sup>re</sup> vice-présidente*
  9. Maria **Velasco**, Les Verts
  10. Anna **Zürcher**, socialiste

## RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
  2. Magali **Crausaz Mottier**, La Gauche
  3. Nicolas **Gillard**, libéral-radical
  4. Jean-Luc **Laurent**, UDC
  5. Yvan **Salzmann**, socialiste
- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
  2. Claude **Bonnard**, Les Verts
  3. Cédric **Fracheboud**, UDC
  4. Philippe **Mivelaz**, socialiste
  5. David **Payot**, La Gauche

## POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Yves **Adam**, socialiste
  2. Eliane **Aubert**, libérale-radical
  3. Valéry **Beaud**, Les Verts, *2<sup>e</sup> vice-président*
  4. Jean-Luc **Chollet**, UDC, *président*
  5. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
  6. Julien **Eggenberger**, socialiste
  7. Laurent **Guidetti**, socialiste, *1<sup>er</sup> vice-président*
  8. Christiane **Jaquet-Berger**, La Gauche
  9. Natacha **Litzistorf Spina**, Les Verts
  10. Gilles **Meystre**, libéral-radical
  11. Sophie **Michaud Gigon**, Les Verts
  12. Fabrice **Moscheni**, UDC
  13. Bertrand **Picard**, libéral-radical
  14. Marlène **Voutat**, La Gauche
  15. Diane **Wild**, libérale-radical



## ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ pour 2014

**Syndic : M. Daniel Brélaz**

Vice-président : M. Jean-Yves **Pidoux**

Administration générale et culture (AGC)	<b>M. Daniel Brélaz</b> <i>Suppléant : M. Jean-Yves Pidoux</i> Hôtel de Ville Pl. de la Palud 2 Case postale 6904 1002 Lausanne
Sports, intégration et protection de la population (SIPP)	<b>M. Marc Vuilleumier</b> <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i> Rue du Port-Franc 18 Case postale 5354 1002 Lausanne
Logement et sécurité publique (LSP)	<b>M. Grégoire Junod</b> <i>Suppléant : M. Marc Vuilleumier</i> Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne
Travaux (TRX)	<b>M. Olivier Français</b> <i>Suppléant : M. Grégoire Junod</i> Rue du Port-Franc 18 Case postale 5354 1002 Lausanne
Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS)	<b>M. Oscar Tosato</b> <i>Suppléante : M<sup>me</sup> Florence Germond</i> Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne
Finances et Patrimoine vert (FIPAV)	<b>M<sup>me</sup> Florence Germond</b> <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i> Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne
Services industriels (SiL)	<b>M. Jean-Yves Pidoux</b> <i>Suppléant : M. Olivier Français</i> Place Chauderon 23 Case postale 7416 1002 Lausanne



Secrétaire municipal : M. Sylvain **Jaquenoud**  
Secrétaire municipale adjointe : M<sup>me</sup> Sylvie **Ecklin**  
Secrétaire municipal remplaçant : M. Christian **Zutter**  
Secrétaire municipal remplaçant : M. Jean **Borloz**  
  
Secrétariat municipal : Hôtel de Ville  
Pl. de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 15

---

Huissiers du Conseil : M. François **Lebet**  
M. Christian **Kiefer**  
M. Jean-François **Deschenaux**  
Tél. 021 315 22 16

---

Renseignements pour abonnements  
au Bulletin et à la documentation du  
Conseil communal : Huissiers du Conseil  
Tél. 021 315 22 16

---

Concierge de l'Hôtel de Ville : M. Michel **Berset**  
Tél. 021 315 22 71/72